

Etude 2023

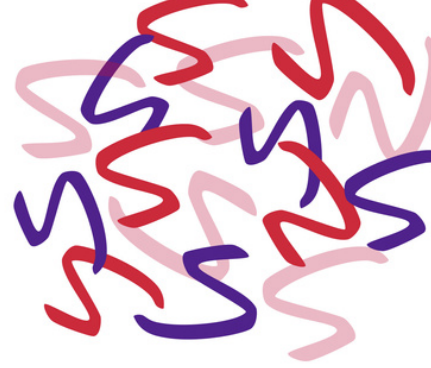
Le droit à vivre dignement et les objectifs
de développement durable



SORALIA
Mouvement féministe et solidaire

Solidaris
réseau

F3
FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



GAZIAUX Wivynne
Chargée d'études Soralia
wivynne.gaziaux@solidaris.be

Visuel : Canva

Toutes nos publications sont téléchargeables dans leur intégralité sur notre site :
www.soralia.be/publications

Sous licence Creative Commons



Éditrice responsable : Noémie Van Erps, Place St-Jean, 1-2, 1000 Bruxelles. Tel : 02/515.04.01

Siège social : place Saint-Jean, 1-2 - 1000 Bruxelles
Numéro d'entreprise : 0418 827 588 • RPM : Bruxelles • IBAN : BE11 8777 9810 0148 •
Tél : 02 515 04 01 • soralia@solidaris.be

TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	2
Chapitre 1 : Le programme de développement durable à l’horizon 2030 dans la lignée de la Déclaration universelle des droits de l’homme.....	3
Historique et mise en place par l’ONU du « Programme de développement durable à l’horizon 2030 ».....	3
Focus sur les 5 premiers SDG.....	5
Chapitre 2 : Liens fondamentaux entre pauvreté, inégalités et développement durable .	9
Les boucles de rétroaction socio-écologiques.	9
L’injustice environnementale	12
Chapitre 3 : Capitalisme, un système économique qui produit, accroît et entretient les inégalités et la pauvreté.....	17
Un système économique qui accroît les inégalités et accentue la pauvreté.....	17
Bilan du mythe de la croissance au niveau international	18
Chapitre 4 : Les Objectifs de développement durable pour la Belgique	20
Historique : plan fédéral de développement durable (PFDD).....	20
Indicateurs complémentaires au PIB	22
Synthèse du Rapport des Indicateurs de développement durable	26
En ce qui concerne la position de la Belgique au niveau international	27
Méthode « Ne laisser personne de côté » et ventilations selon le sexe	28
Conclusion	31

INTRODUCTION

Le 10 décembre 1948 l'Assemblée générale de l'ONU – composée de 58 États Membres – adopte la Déclaration universelle des droits de l'homme dans lequel le concept de « dignité humaine » prend une place très importante et même fondamentale. Ce projet prend forme au lendemain de la Seconde Guerre mondiale lorsque la communauté internationale prend conscience des atrocités vécues par les peuples – dont l'extermination de communautés entières – durant la guerre. Après cet épisode des plus tragiques de toute l'histoire de l'humanité, les Nations réalisent que l'État peut devenir le pire ennemi de l'être humain, en se servant de sa force et de son pouvoir pour asseoir ses idéologies et servir ses projets intérêts. C'est donc pour protéger les citoyen-ne-s à l'échelle internationale que la notion de dignité humaine refait surface et reprend tout son sens.

« Considérant que la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde, ... »¹

Quelques décennies plus tard, les êtres humains font face à une nouvelle menace ; celui du réchauffement de la planète et des conséquences néfastes et mortelles qui en découlent pour tous les écosystèmes. Avec la découverte du réchauffement climatique, les États se rendent compte de l'impact négatif que l'activité humaine et son mode de vie provoquent sur la planète.

Grâce à de nombreuses études menées autour de l'écologie – mais aussi de l'émergence de l'écologie politique dans la foulée au 19^{ème} siècle – des experts démontrent en effet que l'être humain est interconnecté avec son environnement. On ne peut donc plus nier que leur qualité de vie, et même tout simplement leur survie, dépendent de la manière dont ils interagissent avec la nature qui les entoure, comment ils la préservent et en prennent soin. Grâce à ces découvertes, notre ère commence enfin à prendre de la distance avec l'idée dominante de l'époque moderne, qui considérait la nature comme une ressource illimitée que l'être humain peut posséder et exploiter à volonté, c'est-à-dire comme une « chose », un objet.

Ce nouveau paradigme va profondément bouleverser le concept de dignité humaine à l'échelle mondiale en incorporant désormais dans sa définition la notion de développement durable. Pour les États, la mission est devenue double puisqu'il ne s'agit plus « uniquement » de protéger les individus entre eux et envers le pouvoir que constitue l'État, mais aussi de protéger leur habitat et les écosystèmes qui les entourent. Et c'est aux États que revient le devoir de mettre en place les garde-fous et les balises nécessaires qui permettront à chaque individu aujourd'hui, mais aussi à celles et ceux des générations futures, de pouvoir vivre dignement dans le respect de la planète sur laquelle nous vivons.

¹ Nation Unies, « La déclaration universelle des droits de l'homme », <https://www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights/>

CHAPITRE 1 : LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DURABLE À L'HORIZON 2030 DANS LA LIGNÉE DE LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME...

Historique et mise en place par l'ONU du « Programme de développement durable à l'horizon 2030 ».

C'est donc pour engager, conscientiser et fédérer les États autour de cet objectif universel que les Nations Unies ont élaboré le « Programme de développement durable à l'horizon 2030 » (SDG, *Sustainable Development Goals* en anglais)² ; dont nous allons maintenant essayer de retracer brièvement la mise en œuvre.

En juin 1988, le Sénat américain convoque une série de scientifiques afin de comprendre la vague de chaleur exceptionnelle qui sévit dans le parc de Yellowstone aux États-Unis. Lors de cette commission, le scientifique et climatologue américain James E. Hansen explique que ce phénomène est le résultat de l'augmentation de « l'effet de serre ».³ « Un phénomène naturel par lequel les gaz naturellement présents dans l'atmosphère [...] retiennent une partie de la chaleur émise par la planète ». Cette augmentation significative et dangereuse des émissions de gaz carbonique dans l'atmosphère est le résultat de la combustion du charbon, du gaz et du pétrole qui s'est particulièrement accélérée depuis les débuts de la révolution industrielle⁴.

En novembre 1988, « deux organismes de l'ONU en charge du climat et de l'environnement décident de créer un centre d'expertise destiné à collecter toute la littérature scientifique sur les changements climatiques en vue d'éclairer les responsables politiques. C'est le *Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat* (GIEC, en anglais : *Intergovernmental Panel on Climate Change*, IPCC). »⁵

En 1992, un plan d'action international appelé Action 21⁶ est signé par 168 Chefs d'État lors du Sommet de Rio de Janeiro. Son objectif est d'identifier les enjeux et les défis des prochaines décennies et de proposer des solutions pour y faire face grâce à l'approche du développement durable. Parmi les problèmes planétaires majeurs à défier : la protection de l'environnement, le développement socio-économique ainsi que la réalisation de la justice sociale et de l'équité. Concrètement, il s'agit de « satisfaire les besoins fondamentaux, améliorer le niveau de vie pour tous, mieux protéger et mieux gérer les écosystèmes et assurer un avenir plus sûr et plus

² Nation Unies, « Objectifs de développement durable », <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/development-agenda/>

³ « Le phénomène physique appelé « *effet de serre* », par lequel l'atmosphère retient une partie du rayonnement solaire et permet à la Terre de se réchauffer, a été entrevu et nommé à la fin du XVIIIe siècle par le physicien Joseph Fourier et le savant Horace-Benedict de Saussure, lequel l'avait illustré avec un dispositif expérimental constitué d'un emboîtement de cinq caisses en verre. ». LARANE André, *Hérodote.net Le médias de l'histoire*, « 23 juin 1988 James Hansen planche sur le réchauffement climatique », 16/10/2019, https://www.herodote.net/23_juin_1988-evenement-19880623.php (consulté le 17/10/23)

⁴ LARANE André, *Hérodote.net Le médias de l'histoire*, « 23 juin 1988 James Hansen planche sur le réchauffement climatique », 16/10/2019, https://www.herodote.net/23_juin_1988-evenement-19880623.php (consulté le 17/10/23)

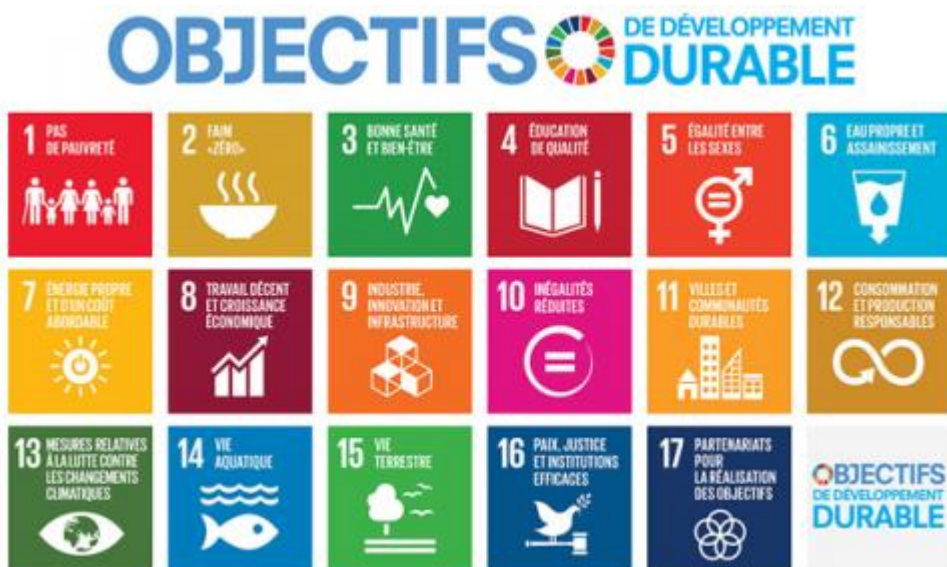
⁵ *Ibid.*

⁶ Pour aller plus loin : <https://journals.openedition.org/vertigo/4172#tocto1n3>

prospère »⁷. Ce programme « reflète un consensus mondial et un engagement politique au niveau le plus élevé sur la coopération en matière de développement et d'environnement car il est indéniable que la résolution de ces problèmes et l'élaboration de ce plan ne peut se faire que si tous les États du monde entier collaborent, s'entraident et œuvrent ensemble. La bonne application d'Action 21 devient ainsi la première et la plus importante des responsabilités des gouvernements »⁸.

En 2015 enfin, le Programme de développement durable à l'horizon 2030⁹ est adopté par l'ONU lors du sommet de Rio+20. Ce programme établit les 3 axes principaux en lien avec les défis mondiaux auxquels nous sommes confronté·e·s comme étant l'économie, le social, et l'écologie. À partir de ces 3 axes directeurs, il définit 17 Objectifs finaux de développement durable ou SDG¹⁰ (eux-mêmes déclinés en 169 objectifs spécifiques) que les États doivent poursuivre à l'horizon 2030. Ces 17 objectifs mondiaux sont répartis en 5 thématiques : les gens, la planète, la prospérité, la paix et le partenariat.

Ces SDG, les États doivent les poursuivre individuellement, dans le sens où ils s'engagent à établir chacun leur propre plan selon les défis spécifiques à relever pour leur pays dans le cadre du programme. Mais ils doivent aussi les mener ensemble dans une perspective de solidarité avec tous les pays de la planète ; c'est d'ailleurs tout l'enjeu du 17^{ème} objectif appelé « Partenariats pour la réalisation des objectifs ». Nous comprendrons d'ailleurs plus loin en quoi cet objectif est crucial.



11

⁷ Nations Unies, « Action 21 », <https://www.un.org/french/ga/special/sids/agenda21/> (consulté le 17/10/23)

⁸ Nations Unies, « Action 21 », <https://www.un.org/french/ga/special/sids/agenda21/action1.htm>

⁹ Pour voir le texte original : https://www.indicators.be/pdf/un2015sdg_en.pdf

¹⁰ Pour voir l'ensemble des SDG en détail consulter : <https://www.sdgs.be/fr/sdgs>

¹¹ Sdgs.be, « La Belgique globalement en bonne voie pour 2030 à condition d'importantes dispositions prises », <https://www.sdgs.be/fr/news/sdgs-la-belgique-globalement-en-bonne-voie-pour-2030-condition-dimportantes-dispositions-prises> (consulté le 17/10/23)

Focus sur les 5 premiers SDG

17 Objectifs sont donc au programme du développement durable pour guider les États dans la construction d'un avenir meilleur pour toutes et tous. Ces 17 SDG nous ne pourrons pas tous les détailler sur le plan international, c'est pourquoi nous nous arrêterons dans ce chapitre sur les 5 premiers.



SDG 1) Pas de pauvreté :

« Alors que notre société est globalement plus riche que jamais, près de la moitié de l'humanité peut être considérée comme pauvre. Si l'extrême pauvreté a largement reculé ces trente dernières années, nous sommes encore loin d'atteindre l'Objectif de développement durable visant à éradiquer la pauvreté dans le monde (SDG 1). D'autant plus qu'en 2022, selon la Banque Mondiale, jusqu'à 95 millions de personnes ont sombré dans l'extrême pauvreté à cause de la crise sanitaire de la COVID-19, de l'accroissement des inégalités mondiales et du choc de la hausse des prix alimentaires qui s'est amplifié avec la guerre en Ukraine. »¹²

En 2022 le seuil de pauvreté mondiale¹³ (le taux mondial d'extrême pauvreté ou encore ce qu'on appelle la pauvreté absolue) a été évalué à 2,15 \$ par jour. Dans un de ses communiqué en 2023, l'asbl OXFAM annonce que près de 700 millions de personnes dans le monde vivent avec moins de 2,15 \$ par jour (ce qui équivaut environ à 64 euros par mois) ; ce qui signifie que **8,75 % de la population mondiale vit dans l'extrême pauvreté** ! Et près de la moitié des personnes dans le monde (47 %) vivent avec moins de 6,85 \$ par jour.¹⁴

Derrière ces chiffres qui donnent un point de vue global, on constate que la pauvreté se cache dans des zones bien précises. Par exemple, 60 % des pauvres vivent en Afrique subsaharienne, tout comme deux tiers des enfants pauvres ; le taux d'extrême pauvreté dans cette région atteint les 40 %. Autre fait marquant, le nombre de personnes pauvres y a considérablement augmenté alors que le nombre de pauvres au niveau mondial a baissé. On observe donc une forme de « concentration » de la pauvreté.¹⁵

Un autre constat à prendre en compte est celui de la pauvreté féminine **puisque « plus de 60 % des personnes vivant dans l'extrême pauvreté sont des femmes. »** Selon ONU Femmes, ce taux a augmenté avec la Covid-19 en faisant basculer 47 millions de femmes sous le seuil d'extrême pauvreté. Si rien n'est fait pour l'empêcher, l'écart de pauvreté entre les femmes et les hommes

¹² Oxfam France, *Financement du développement et aide internationale*, « La pauvreté dans le monde n'est pas une fatalité », <https://www.oxfamfrance.org/inegalites-et-justice-fiscale/la-pauvrete-dans-le-monde/#:~:text=Il%20y%20a%20pr%C3%A8s%20de,environ%209%25%20aujourd'hui> (consulté le 25/10/23)

¹³ Le calcul de ce seuil a été établi en 1990 par la Banque mondiale. L'objectif était de pouvoir mesurer l'évolution de la pauvreté dans le monde et pouvoir comparer les pays entre eux. Ce seuil est calculé sur base du seuil de pauvreté moyen des pays les plus pauvres au monde. *Ibid*

¹⁴ *Ibid*

¹⁵ *Ibid*

âgé-e-s de 25 à 34 ans va se creuser dans les 10 prochaines années ; il y aura donc plus de pauvres en 2030 qu'en 2020 et la majorité seront toujours des femmes !¹⁶

Par ailleurs, la hausse dangereuse et pérenne des températures dans certains endroits, les sécheresses et canicules à répétition, les inondations, les ouragans, les feux de forêts, le manque d'eau, la pollution chimique, etc. obligent des milliers de gens à quitter leur vie et leurs racines pour migrer et chercher refuge dans d'autres pays. On estime d'ailleurs que 65 millions de personnes ont déjà dû migrer à cause des changements climatiques¹⁷. Sans compter que les pénuries d'eau, de terres fertiles, de minerais, de pétrole, etc., couplées aux catastrophes naturelles, vont accentuer les conflits et provoquer des guerres.

La cause principale de ces inégalités multiples est le capitalisme qui nourrit la pauvreté et les inégalités. Le fait que des pays riches exploitent les richesses et les populations des pays pauvres crée d'immenses inégalités. Le système économique capitaliste profite surtout à une minorité de personnes, qui sont pour la majeure partie des hommes riches et blancs : « les 10 hommes les plus riches du monde détiennent plus que les 3,1 milliards de personnes les plus pauvres »¹⁸.

Notons que « grâce » à la pandémie, « **la fortune des milliardaires dans le monde a plus augmenté en 19 mois de pandémie qu'au cours de la dernière décennie** », alors qu'à l'inverse, 160 millions de personnes sont tombées dans la pauvreté (2% de la population mondiale)¹⁹.



SDG 2) Faim « zéro » :

« Dans le monde, jusqu'à **828 millions de personnes ne mangent pas à leur faim, et près de 43,3 millions de personnes** sont gravement menacées par la famine. En effet, certaines régions du Yémen, du Soudan du Sud, de l'Éthiopie et du Niger sont au bord de la famine, lorsqu'elles n'y sont pas déjà confrontées : les conséquences d'une alimentation pauvre en vitamines, minéraux et autres nutriments affectent la santé et les perspectives de vie de millions d'autres individus, et compromettent l'avenir de communautés et de pays entiers.²⁰

Bien que la production alimentaire soit suffisante pour nourrir tous les habitants de la planète, l'objectif d'un monde sans faim tel que défini dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 - et plus particulièrement dans l'Objectif de développement durable SDG 2 - reste extrêmement difficile à atteindre en raison d'un ensemble d'éléments toxiques mêlant conflits, changements climatiques, catastrophes, pauvreté et inégalités structurelles.²¹

Au cours de l'année qui vient de s'écouler, les conséquences socio-économiques de la pandémie de la COVID-19 ont encore aggravé la situation, poussant des millions de personnes vulnérables

¹⁶ *Ibid*

¹⁷ DION Cyril, *Petit manuel de résistance contemporaine*, Arles, Babel, 2021

¹⁸ Oxfam France, « La pauvreté dans le monde n'est pas une fatalité », *op. cit.* (consulté le 25/10/23)

¹⁹ *Ibid*

²⁰ Programme alimentaire mondiale, *Sauver des vies changer des vies*, « Éliminer la faim », <https://fr.wfp.org/eliminer-la-faim> (consulté le 24/10/23)

²¹ *Ibid*



dans une plus grande insécurité alimentaire et en augmentant les coûts nécessaires pour venir en aide aux personnes dans le besoin »²².

SDG 3) Bonne santé et bien-être :

En mai 2022, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) publie son dernier rapport qui reprend les statistiques sanitaires mondiales jusqu'en 2020. Ce rapport se fonde, lui aussi, sur les indicateurs de développement durable de l'ONU à l'horizon 2030²³.

Ce rapport nous informe qu'il existe **un écart d'espérance de vie d'un peu plus de 18 ans entre les populations des pays les plus riches et celles des plus pauvres**. En ce qui concerne les femmes, une sur 41 meurt d'une cause liée à la maternité dans les pays à faibles revenus, là où les services sont plus rares, alors que dans les pays à revenus élevés, ce ratio est de une femme sur 3.300. En ce qui concerne les enfants cette fois, un enfant sur 14 meurt avant ses 5 ans dans les pays pauvres²⁴.

De plus, certaines avancées accomplies durant la période 2000-2015 serait aujourd'hui en recul ou en stagnation. En effet, la pandémie de la Covid-19 a contribué à la hausse des inégalités notamment en termes d'accès à des soins de santé de qualité ; ce qui a eu une incidence négative sur l'atteinte des Objectifs de développement durable.

Mais encore, aucun progrès significatif n'a été enregistré concernant les difficultés financières que rencontrent certaines personnes à pouvoir se soigner, alors qu'il s'agit d'un facteur important pour atteindre la « couverture universelle » d'ici 2030. Une preuve de plus que l'objectif de développement durable est inextricablement lié à la réduction de la pauvreté au niveau mondial²⁵.

Enfin, ce rapport pointe aussi l'insuffisance de progrès en ce qui concerne l'exposition à certains risques, comme la pollution atmosphérique.



SDG 4) Éducation de qualité :

244 millions d'enfants âgés de 6 à 18 ans ne vont toujours pas à l'école dans le monde. Et de nouveau, c'est en Afrique subsaharienne que les résultats sont les plus déplorables avec plus de 40 % d'enfants non scolarisés. Suivie par l'Asie centrale et du Sud qui dénombre pas moins de 85 millions d'enfants non scolarisés²⁶.

²² *Ibid*

²³ Nations Unies, *ONU Info*, « L'OMS signale une stagnation des progrès en matière de santé à cause des 3 années de Covid-19 », <https://news.un.org/fr/story/2023/05/1135337> (consulté le 25/10/23)

²⁴ Planétoscope, *Mortalité*, <https://www.planetoscope.com/demographie-urbanisme/mortalite> (consulté le 25/10/23)

²⁵ Nations Unies, *ONU Info*, « L'OMS signale une stagnation des progrès ... *op.cit.*

²⁶ Nations Unies, *ONU Info*, « 244 millions d'enfants ne vont toujours pas à l'école dans le monde (UNICEF) », <https://news.un.org/fr/story/2022/09/1126322> (consulté le 25/10/23)

Par ailleurs, plus de **600 millions d'enfants et d'adolescent-e-s dans le monde ne peuvent atteindre un niveau suffisant en lecture et en mathématiques**. Les obstacles à l'éducation et à l'apprentissage sont multiples : la pauvreté, la situation économique, l'instabilité politique et les conflits qui sévissent dans leur pays, ou encore les catastrophes naturelles. Et lorsque les enfants ont accès à l'école, d'autres éléments peuvent perturber et freiner leurs apprentissages comme le manque de professeur-e-s formé-e-s, de supports pédagogiques ou les problèmes liés à la fracture numérique. Les enfants en situation de handicap ou issus de minorités ethniques sont également concernés par cette inégalité. Par contre la différence entre le taux de filles et de garçons non scolarisé-e-s a diminué mais il reste tout de même des régions où cet écart persiste

²⁷.

La pauvreté est le tout premier obstacle à l'éducation car elle provoque la faim, les maladies, etc. Les enfants pauvres sont également amenés à travailler ; ce qui de nouveau engendre de la fatigue et *a fortiori*, les empêchent d'apprendre correctement ou tout simplement d'aller à l'école²⁸.

Toutes ces situations creusent le fossé entre le niveau d'apprentissage réel des élèves et le niveau d'apprentissage dont auraient besoin leurs communautés et l'économie tout entière pour s'en sortir²⁹. Et inutile de dire que ce constat s'est aggravé avec la pandémie de la Covid-19.

Assurer l'accès à une éducation de qualité est un défi majeur pour la lutte contre la pauvreté, car c'est grâce à elle que les enfants auront accès à l'emploi et donc à des revenus. Par conséquent, elle leur donnera accès à des soins de santé ou encore à pouvoir prendre part aux décisions et aux mesures qui les concernent. L'éducation est donc un levier considérable pour amorcer le changement de toutes les sociétés dans le monde³⁰.



SDG 5) Egalité entre les sexes :

L'égalité entre les sexes a progressé ces dernières décennies mais **de nombreux défis restent à mener pour combattre toutes les formes de violences que les femmes subissent encore aujourd'hui à travers le monde** et ce, uniquement parce que ce sont des femmes³¹.

Parmi ces nombreuses luttes figurent celles contre le mariage précoce ou forcé, les mutilations génitales, la violence physique et sexuelle dans l'espace public et privé, les différentes formes d'exploitation comme l'exploitation sexuelle, la division sexuelle du travail et le travail domestique non rémunéré, le nonaccès à tous les niveaux (politique, économique, publique) aux places de direction/responsabilité, l'accès aux soins de santé sexuelle et procréative, les multiples et

²⁷ Unicef, *Éducation*, « Chacun a le droit d'apprendre », <https://www.unicef.org/fr/education> (consulté le 25/10/23)

²⁸ *Ibid*

²⁹ *Ibid*

³⁰ *Ibid*

³¹ Nations Unies, *Objectifs de développement durable*, « Objectif 5 : parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles », <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/gender-equality/> (consulté le 25/10/23)

diverses violences économiques (nonaccès à la propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, etc.)³².

En ce qui concerne les Objectifs de développement durable à atteindre d'ici 2030, seuls 15,4 % des indicateurs en matière d'égalité des sexes (SDG 5) sont « sur la bonne voie » car les progrès sont trop lents. À ce rythme il faudrait par exemple encore 300 ans pour mettre fin au mariage d'enfants et 140 ans pour atteindre l'égalité entre les hommes et les femmes en terme de postes de pouvoir et de direction dans la sphère professionnelle. Aujourd'hui, 178 pays continuent à conserver des lois qui empêchent les femmes de participer à la vie économique de leur pays, en tout **2,4 milliards de femmes dans le monde n'ont toujours pas accès aux mêmes droits économiques** que les hommes ; c'est plus d'un quart de la population mondiale³³ !

« Il faut une impulsion politique, des investissements et des réformes politiques globales pour lever les obstacles systémiques à la réalisation de l'objectif 5. L'égalité des sexes est un objectif transversal qui doit être au cœur des politiques, des budgets et des institutions nationaux »³⁴.

Pourquoi est-ce que l'égalité entre les sexes est primordiale ? Parce que les femmes représentent la moitié de la population mondiale et que les freins qu'elles rencontrent tout au long de leur vie les empêchent de participer au progrès social. Lutter pour que les filles et les femmes puissent s'émanciper et devenir autonomes est essentiel pour le développement social et économique. **Atteindre l'égalité entre les sexes dans tous les domaines est un levier primordial pour une société en bonne santé.**

CHAPITRE 2 : LIENS FONDAMENTAUX ENTRE PAUVRETÉ, INÉGALITÉS ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les boucles de rétroaction socio-écologiques

De toute évidence, ce programme à l'horizon 2030 vise autant la réduction des inégalités que la lutte pour le développement durable³⁵ ; ce qui démontre à quel point ces deux pans constituent les deux faces d'une même pièce : celle de la dignité humaine et celle de la survie de la planète. À ce propos, le premier des objectifs est consacré à la lutte contre la pauvreté. Mais **quel lien y a-t-il entre pauvreté et développement durable ? En quoi ces deux éléments sont si étroitement liés ?**

D'une part, parce que la pauvreté est l'obstacle principal à l'accès aux besoins les plus élémentaires comme la nourriture, l'eau, les soins de santé ou encore l'éducation. Et d'autre part, parce que ces inégalités observées à travers le monde – et qui sont structurelles dans certains pays et régions comme dans les pays dits « du Sud » (c'est-à-dire l'Amérique du Sud, l'Asie du Sud et l'Afrique subsaharienne) – non seulement nuisent à la croissance économique et à la cohésion

³² *Ibid*

³³ *Ibid*

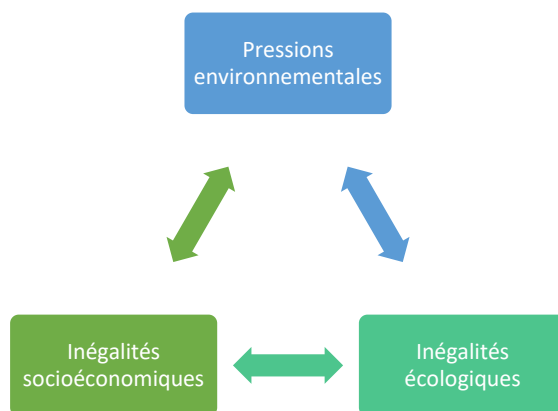
³⁴ *Ibid*

³⁵ *Ibid*

sociale mais elles aggravent les tensions politiques et sociales qui sévissent dans certains pays, ce qui engrange et alimente l'instabilité et les conflits³⁶.

Ensuite, si ces deux objectifs sont si étroitement liés, c'est aussi parce que **les groupes les plus défavorisés de la population** – autant à l'échelle nationale que mondiale – **sont aussi les premières victimes de la dégradation de l'environnement**. Des chercheurs – David Pepper, Michaël Löwy et John Bellamy Foster – ont en effet prouvé que les dégradations environnementales exerçaient plus de pression sur les communautés les plus pauvres. Ce phénomène s'explique, entre autres, par ce qu'ils nomment, les « boucles de rétroaction socio-écologiques³⁷ ». Il s'agit d'une réaction en chaîne causée par un changement qui va lui-même produire un effet sur un autre phénomène mais en créant un effet d'auto-renforcement mutuel ; ce qui va aggraver le phénomène de départ. On pourrait comparer cette réaction à l'effet domino mais de manière circulaire. Ces boucles de rétroaction peuvent être soit **positives, lorsqu'elles aggravent la dégradation de l'environnement** et donc, renforcent les inégalités sociales, soit être **négatives, lorsqu'elles améliorent la situation et participent à l'amélioration de la qualité de l'environnement ou à la diminution des inégalités et/ou de la pauvreté**.

Selon ces chercheurs, les boucles de rétroaction socio-écologiques positives possèdent 3 points cruciaux : 1) Les pressions écologiques « dans l'absolu » : c'est-à-dire les pressions sur l'environnement mais sans regarder quel-s individu-s, organisation-s ou quel-s pays les exercent. 2) Les inégalités socioéconomiques : c'est-à-dire les différences de richesse et de pouvoir qui existent entre les individus, entre les États, etc. 3) Les inégalités écologiques/environnementales : c'est-à-dire les conséquences ou les effets de ces pressions écologiques qui retombent plus fortement sur les personnes les plus défavorisées d'une société ou sur les pays en développement (appelés aussi pays du Sud).³⁸



³⁶ Nations Unies, *Objectifs de développement durable*, « Objectif 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde », https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/wp-content/uploads/sites/4/2019/05/Why_it_matters_Goal_1_FR.pdf (consulté le 26/10/23)

³⁷ DE KONINCK Thomas, *La responsabilité de protéger*, France, Les Presses de l'Université de l'Aval, pp. 63-64

³⁸ *Ibid*

Pour comprendre le mécanisme des boucles de rétroaction positives, prenons l'exemple des incendies extrêmes qui ont ravagé l'Espagne, la Grèce, le Portugal, etc. en 2021. Ces incendies ont entraîné une hausse de la température globale de la Terre, ce qui a engendré une intensification des incendies. Ces feux ont brûlé des milliers d'arbres qui, en se consumant, ont relâché une quantité énorme de CO₂ dans l'atmosphère. Ce CO₂ supplémentaire rejeté a provoqué un réchauffement du climat qui, de nouveau, a provoqué de nouveaux incendies, et ainsi de suite³⁹.

Un autre exemple concerne la concentration en vapeur d'eau dans l'atmosphère. L'augmentation de la température fait augmenter la concentration maximale de vapeur d'eau dans l'atmosphère. Or la vapeur d'eau est le principal gaz à effet de serre de la Terre, ce qui provoque de nouveau une hausse des température, etc⁴⁰.

À l'inverse, si les boucles de rétroaction positives aggravent significativement le réchauffement climatique et constituent de vrais obstacles pour atteindre les Objectifs de développement durable, les boucles de rétroaction négatives peuvent, quant à elles, agir comme de véritables leviers. Voici deux exemples probants qui touchent particulièrement l'objectif de développement durable concernant l'égalité entre les hommes et les femmes.

Le premier exemple concerne la lutte pour la sauvegarde des arbres et la participation des femmes dans les lieux de décision. Dans les pays du Sud, les femmes ont 5 fois plus de risque que les hommes de décéder lors des catastrophes climatiques ; dû notamment à la raréfaction des ressources, à l'intensification et l'augmentation des violences subies spécifiquement par les femmes, mais aussi à cause du stress, de la pression psychologique et de toutes les autres formes de violences qui persistent après la catastrophe. Or, plusieurs études prouvent que les connaissances spécifiques détenues par les femmes, notamment dans certains pays comme la Tanzanie, le Pérou ou l'Indonésie, peuvent avoir un impact considérable sur le réchauffement climatique. De fait, des études ont été menées afin de mesurer l'impact que pouvaient avoir les femmes sur les prises de décisions dans des groupes qui présentaient une parité entre hommes et femmes. Les résultats ont révélé que, dans ces groupes, non seulement plus d'arbres ont été sauvés mais aussi que les revenus ont été distribués de façon plus équitable entre les membres du groupe. La parité entre hommes et femmes lors de la prise de décision a donc eu un impact positif ET sur l'environnement – puisque plus d'arbres ont été sauvés ; ce qui a eu un effet positif sur l'absorption du CO₂ dans l'atmosphère et donc, contribué à la diminution des gaz à effet de serre – ET sur l'amélioration de l'égalité entre les hommes et les femmes – puisque la redistribution plus équitable des ressources parmi les membres du groupe a permis à ces femmes de disposer de plus de revenus et donc, d'accéder à plus de ressources pour se nourrir, se soigner, s'autonomiser, etc. mais aussi à pouvoir prendre part aux décisions des sujets qui les concernent. Au final, on peut donc dire que ce phénomène a eu un impact favorable autant sur l'atteinte de l'objectif de développement durable pour l'égalité entre les hommes et les femmes que sur le réchauffement climatique en lui-même⁴¹.

³⁹ CAGAN Anne, « Boucle de rétroaction positive : définition », *Numérama*, 22/02/23, <https://www.numerama.com/sciences/741868-des-boucles-de-retroactions-positives-menacent-le-climat-quest-ce-que-cest.html> (consulté le 9/11/23)

⁴⁰ Vous pourrez découvrir les principales boucles de rétroaction positives en vous rendant sur ce site : <https://etatdurgence.ch/climat/boucles-de-retroaction/>

⁴¹ MAHEU Anna, *La Fonda*, « Les boucles de rétroaction du développement durable », mars 2021, <https://fonda.asso.fr/ressources/les-boucles-de-retroaction-du-developpement-durable-0> (consulté le 9/11/23)

Un deuxième exemple concerne le bien-être et la santé des filles et des femmes sur le court et le long terme (générations futures). À ce jour, les enfants dont la mère a suivi des études secondaires ou supérieures ont 2 fois plus de chances de vivre au-delà de 5 ans que ceux dont la maman n'y a pas accès. Et les enfants dont la mère sait lire ont 50 % plus de chance de vivre au-delà de 5 ans aussi⁴². Par conséquent, le fait de permettre aux femmes de s'instruire a donc un impact, ET sur l'objectif de développement durable – puisqu'elles accèdent aux connaissances qui leur permettront de mieux se soigner elles et leur-s enfant-s, ET sur l'environnement à deux niveaux : 1) puisque le fait d'être en meilleure santé leur permettra, elles et leur-s enfant-s de mieux résister aux catastrophes climatiques et 2) parce avoir accès aux connaissances leur permettra de mieux supporter, réagir et se défendre lors des catastrophes climatiques⁴³.

Enfin, **les retombées de ces boucles de rétroaction positives sont d'autant plus injustes qu'elles se répercutent sur les communautés qui sont déjà les plus pauvres**, sans oublier que ces personnes vivent dans les pays où les catastrophes naturelles sont les plus fréquentes. Cette injustice arrive à son comble quand on sait que les personnes et les pays les plus pauvres sont celles et ceux qui polluent le moins, et portent donc le moins de responsabilités dans ces changements !⁴⁴

Pour revenir à notre question de départ, le phénomène des boucles de rétroaction socio-écologiques suffit à lui seul à traduire le lien crucial existant entre développement durable et lutte contre la pauvreté et de manière générale, contre les inégalités qui subsistent à l'échelle de la planète. Par conséquent « si nous luttons seulement contre la pauvreté et les inégalités, sans mettre en place des politiques plus ambitieuses de protection de l'environnement ... la lutte sociale serait quasiment impossible à mener, car les dégradations environnementales viendraient à exercer une pression constante sur les inégalités et les personnes les plus vulnérables ... La lutte sociale contre la pauvreté et les inégalités et la lutte pour la protection de l'environnement devront nécessairement se faire en tandem »^{45 46}.

L'injustice environnementale

Maintenant que nous avons compris le phénomène des boucles de rétroaction positives, en tant que système de pressions environnementales à grand échelle ; renforçant et aggravant les inégalités et la pauvreté aux quatre coins du monde, nous souhaitons aborder le concept d'injustice environnementale. Celui-ci peut, quant à lui, aider à mieux envisager **les multiples contextes et facteurs qui créent et maintiennent les inégalités au sein des pays et entre les pays**, et, par conséquent, qui entravent l'atteinte des Objectifs de développement durable tels que définis par l'ONU.

⁴² Unesco, « L'éducation compte car elle permet d'améliorer la santé maternelle », *Bibliothèque numérique*, https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000190214_fre (consulté le 9/11/23)

⁴³ MAHEU Anna, *La Fonda*, « Les boucles de rétroaction du développement durable », *op.cit.*

⁴⁴ Pour aller plus loin : <https://www.cairn.info/revue-idees-economiques-et-sociales-2011-3-page-60.htm> et -> <https://www.lesechos.fr/monde/enjeux-internationaux/ces-5-chiffres-qui-montrent-que-les-riches-polluent-plus-que-les-pauvres-1357140>

⁴⁵ DE KONINCK Thomas, *La responsabilité de protéger*, France, Les Presses de l'Université de l'Aval, « pp. 63-64 » Responsabilité de protéger p. 73

⁴⁶ Pour aller plus loin, consulter l'étude de Soralia : VIERENDEEL Florence, « Militance et convergence des luttes. Entre quête d'égalité, de justice sociale et de justice environnementale », étude Soralia 2023.

L'injustice environnementale est le concept utilisé pour définir la relation existant entre les inégalités sociales et les inégalités environnementales⁴⁷.

Selon Cyria Emelianoff, « le terme d'inégalités environnementales exprime l'idée que les populations ou les groupes sociaux ne sont pas égaux face aux impacts liés à la destruction de l'environnement qu'ils subissent (pollutions, nuisances, risques environnementaux, etc.), pas plus qu'ils n'ont un accès égal aux ressources (eau, bois, pétrole, minerais, etc.) et aménités⁴⁸ (paysage préservé comme lieu de loisir et de détente, etc.) environnementales »⁴⁹.

D. Blanchon, S. Moreau et Y. Veyret considèrent les 4 aspects des inégalités environnementales comme étant :

- * Les inégalités territoriales⁵⁰
- * Les inégalités d'accès à l'urbanité⁵¹ et au cadre de vie
- * Les inégalités par rapport aux nuisances et aux risques
- * Les inégalités dans la capacité d'action et d'interpellation de la puissance publique pour la transformation du cadre de vie.

Selon elles-eux, il reste néanmoins difficile de définir et d'identifier les inégalités environnementales et sociales qui subsistent à travers le monde. Car il ne suffit pas seulement d'analyser ce qu'elles-ils appellent les « inégalités écologiques », c'est-à-dire les données physiques ou naturelles qui caractérisent et qualifient le milieu écologique, comme la composition du sol, la pollution de l'air, le climat, etc. mais bien de saisir les « inégalités environnementales », c'est-à-dire comment les communautés perçoivent l'endroit où elles vivent ? Comment elles le maîtrisent pour garantir et satisfaire les besoins essentiels des individus (se nourrir, se loger, se vêtir, etc.) ? Et comment elles parviennent à l'assurer également pour les générations futures ? « Il n'y a en effet pas d'avantage ou de désavantage écologique dans l'absolu, mais seulement relativement à une société donnée⁵². »

Prenons un exemple pour mieux comprendre : celui du pétrole – pas en tant que source polluante et responsable d'une grande partie de l'effet de serre mais en tant que ressource naturelle qui peut être une réelle ressource pour un pays mais beaucoup moins pour un autre. En Norvège par exemple, le pétrole est la première ressource naturelle du pays mais aussi sa plus grande source de revenu ; ce qui contribue fortement à la richesse du pays et de ses citoyens qui est une des

⁴⁷ BLANCHON David, MOREAU Sophie, VEYRET Yvette, « Comprendre et construire la justice environnementale », *Annales de géographie*, n°665-666, 2009, <https://www.cairn.info/revue-annales-de-geographie-2009-1-page-35.htm> (consulté le 17/11/23)

⁴⁸ Une définition est disponible sur ce site : <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/amenites>

⁴⁹ BLANCHON David, MOREAU Sophie, VEYRET Yvette, « Comprendre et construire ... », *op. cit.*

⁵⁰ « D'une région à l'autre, d'un département à l'autre, d'une ville à l'autre, les situations économiques, sociales ou environnementales peuvent varier considérablement. Au sein d'une même région ou d'une même ville, on peut aussi voir des différences marquées entre différents territoires ou quartiers, que ce soit en termes d'opportunités économiques ou de qualité de vie. » : <https://praxis.encommun.io/def/inegalite-territoriale/#:~:text=Au%20sein%20d'une%20m%C3%Aame.politique%2C%20social%20et%20%C3%A9conomique%20important.> (consulté le 17/11/23)

⁵¹ « L'urbanité renvoie, dans le sens courant, à une qualité d'individus se comportant de manière polie avec autrui et dans une deuxième acception, propre à la géographie, au caractère urbain d'un espace. » : <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/urbanite>

⁵² BLANCHON David, MOREAU Sophie, VEYRET Yvette, « Comprendre et construire ... », *op. cit.*

plus importantes au monde⁵³. En ce qui concerne l'Angola par contre, le pétrole est aussi une de ses plus grandes ressources naturelles ; ce pays est d'ailleurs le 2^{ème} plus gros producteur de pétrole en Afrique. Mais le manque cruel de raffineries (seulement une en Angola) l'oblige à raffiner son pétrole à l'étranger et à importer le diesel nécessaire au fonctionnement de ses centrales électriques. L'Angola exporte ainsi 95 % de son pétrole à l'étranger alors que sa santé financière en dépend fortement⁵⁴.

Le pétrole est donc « source de prospérité en Norvège, mais pas en Angola »⁵⁵. Cette inégalité environnementale tient en partie au fait que l'Angola n'a pas su développer de stratégie efficace et pérenne au niveau de la transformation d'une de ses matières premières. En cause notamment, la guerre civile qui a fait rage dans le pays durant presque 30 ans, laissant derrière elle un pays détruit. Pour se reconstruire, l'Angola n'a pas eu d'autre choix que d'emprunter de l'argent à d'autres pays (riches) comme la Chine qui, en échange de la réalisation de travaux (routes, bâtiments, chemin de fer, etc.), y a implanté ses sociétés pétrolières. Pour rembourser le capital et les intérêts, l'Angola se voit donc dans l'obligation de consacrer une grosse partie de sa production de pétrole au remboursement de son créancier. Par ailleurs, il est important de mentionner que l'Angola est aussi un pays où la corruption est malheureusement de mise (comme dans beaucoup de pays où les ressources sont abondantes) ; les personnes au pouvoir ont ainsi parfois préféré investir dans des grandes entreprises publiques et privées – souvent plus rentables – que dans la reconversion de son économie et du bien-être de ses habitant·e·s⁵⁶.

Un autre concept apparu plus ou moins au même moment que celui de la justice environnementale est celui du « développement durable » incluant le fait que les politiques publiques mises en place par l'État doivent prendre en compte simultanément 3 piliers : la protection de l'environnement, le développement économique et l'équité sociale – équité dans le sens où elle doit être assurée autant entre les générations actuelles et futures, qu'au sein et entre les sociétés concernées actuellement.⁵⁷

Sauf que dans les faits, **les politiques de développement durable mises en place par les États** (surtout les pays du Nord) **ne remplissent pas leurs objectifs** ; dans le sens où la justice sociale n'y prend pas une place aussi importante que l'économie et la protection de l'environnement. La préoccupation des politiques environnementales se focalisent davantage sur la durabilité de la vie pour les générations futures plutôt que sur les inégalités existantes, notamment entre les pays riches et les pays pauvres/entre le Nord et le Sud, et les objectifs économiques restent souvent la priorité.

Pour preuve, lors de la conférence de Rio en 1992, lorsque les pays du Nord, et notamment les États-Unis, ont exposé leurs arguments en matière de défense de l'environnement, ces derniers ne comptaient en aucun cas remettre en question les fondements de l'économie mondiale ou

⁵³ HAJJI Nadia, « Norvège : quand pétrole exploité rime avec générosité », *Perspective Monde*, 30/09/2007, <https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMAnalyse/580> (consulté le 15/11/23)

⁵⁴ MAGNAN Pierre, Angola : « Une rente pétrolière mal exploitée », *Franceinfo*, 01/07/19, https://www.francetvinfo.fr/monde/afrique/angola/angola-une-rente-petroliere-mal-exploitee_3506599.html (consulté le 15/11/23)

⁵⁵ BLANCHON David, MOREAU Sophie, VEYRET Yvette, « Comprendre et construire ..., *op. cit.*

⁵⁶ NOGUEIRA PINTO Jaime, « Angola : rien sans le pétrole », *Conflits revue de géopolitique*, 09/06/20, <https://www.revueconflits.com/angola-dependance-petrole-coronavirus-corruption-jaime-nogueira-pinto/> (consulté le 15/11/23)

⁵⁷ Nations Unies, « Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, du 3 au 14 juin 1992, Rio de Janeiro », <https://www.un.org/fr/conferences/environnement/rio1992>, (consulté le 20/11/23)

encore le mode de vie des pays riches. Ils annonçaient en effet vouloir diviser par deux leur aide à l'environnement pour les pays du Sud et ne voulaient pas non plus signer la convention sur la biodiversité, qu'ils jugeaient trop coûteuse à mettre en place⁵⁸.

Le mot « équité » ne prend donc pas le même sens lorsque l'on parle de justice environnementale ou de développement durable.

Le raisonnement de la professeure, philosophe et féministe américaine Iris Marion Young va également dans ce sens : **les choix opérés aujourd'hui négligent la justice environnementale alors que la pression de nos modes de vie sur la nature est de plus en plus forte**. L'extraction des matières premières pour la production de nos biens de consommation et les transports « induisent des émissions de gaz à effet de serre, une pollution de l'air, de l'eau et du sol, qui contribuent à la perte de biodiversité et à une dérégularisation des cycles naturels. »⁵⁹ À ce constat, les institutions préfèrent pourtant privilégier des solutions visant plus à « corriger » les dégradations environnementales et la pollution causées par les entreprises, en leur faisant payer des dédommagement, plutôt que de les inciter ou les obliger à revoir leur système de production polluante ou leurs habitudes de consommation, dans une logique de prévention pour le futur⁶⁰. En gros on traduit les pertes ou les dégradations faites à l'environnement en coût économique et on demande aux entreprises de dédommager à concurrence de ce montant. Le problème est que certaines ressources comme l'air ou encore des phénomènes naturels comme la pollinisation par les abeilles sont irremplaçables et irréversibles puisqu'une fois perdus, il est impossible de revenir en arrière. Au final « les écosystèmes ne se réduisent pas à un stock de ressources à se partager, mais constituent un socle fragile, conditionnant la coopération sociale. »⁶¹

C'est donc en cherchant à **prendre en compte au mieux les injustices sociales et les inégalités environnementales** qui sont spécifiques à chaque communauté en fonction de sa région, de son climat, de ses ressources, de son système politique etc. qu'I. M. Young est parvenue à identifier 5 types d'oppression fondamentale :

- La non-reconnaissance des spécificités sociales et culturelles des groupes sociaux
- L'impuissance politique (c'est-à-dire l'incapacité à faire entendre sa voix)
- L'accaparement d'un bien environnemental par un groupe et/ou la privation d'accès pour le groupe victime
- Les dévastations écologiques qui pénalisent certains groupes sociaux plutôt que d'autres et qui représentent une menace pour les générations futures

D'autres critères rentrent aussi en ligne de compte comme la manière dont la société conçoit la valeur de leur environnement : certains pays vont, par exemple, considérer que la culture et l'éducation sont plus importantes que les revenus. Et d'autres indicateurs peuvent encore y être ajoutés, comme la couleur de peau, etc. Le but étant de pouvoir aussi prendre en considération des phénomènes de discriminations et de démontrer que ces communautés sont aussi souvent soumises à un environnement défavorable⁶².

⁵⁸ P.H.E, « Rio : les Américains contestés et isolés », *Les Echos*, 09/06/92, <https://www.lesechos.fr/1992/06/rio-les-americains-contestes-et-isoles-927516> (consulté 20/11/23)

⁵⁹ BLANCHON David, MOREAU Sophie, VEYRET Yvette, « Comprendre et construire ... », op. cit

⁶⁰ DRIQUE Marie, LEJEUNE Caroline, « La justice sociale à l'épreuve de la crise écologique », *Revue d'éthique et de théologie morale*, 293, 2017, <https://www.cairn.info/revue-d-ethique-et-de-theologie-morale-2017-1-page-111.htm#s1n3> (consulté le 20/11/23)

⁶¹ *Ibid*

⁶² *Ibid*

Grâce à cette approche plus complète, on peut désormais mieux comprendre voir les inégalités socio-environnementales qui existent spécifiquement entre les pays du Nord et ceux du Sud. Le constat général est le suivant : les pays du Nord maîtrisent en effet plus efficacement leur environnement ; ce qui leur permet d'être autosuffisants en nourriture, de réduire les impacts liés aux aléas de la nature et du climat mais aussi de mieux contrôler les risques sanitaires et d'y résister. Sauf que, si ces avantages sont censés être bénéfiques pour la population, il est clair que cette maîtrise participe, non seulement, à la dégradation de la biodiversité et de l'environnement en général, mais aussi qu'elle produit de nombreuses nuisances autant pour les citoyen·ne·s (pollution, production de déchets, etc.) que pour les autres pays ; dont les pays du Sud. Les pays du Nord n'hésitent en effet pas à exploiter, s'approprier et surconsommer les ressources des pays les plus pauvres et ce, sans scrupules quant à la dégradation du climat, à la spoliation⁶³ et à l'appauvrissement des terres ou encore à l'exploitation des habitant·e·s. À l'inverse, les pays du Sud subissent quant à eux une double crise : à la fois parce qu'ils ne parviennent pas à maîtriser l'écologie (traitement des sols et de l'eau, problème de déforestation, gestion des déchets, etc.) et parce qu'ils subissent également les conséquences de l'industrialisation⁶⁴. Et parce qu'ils subissent de surcroît les nuisances occasionnées par les pays du Nord et les effets du réchauffement climatique (causés encore une fois majoritairement par les pays du Nord) qui seront plus douloureux et difficiles à supporter pour les pays du Sud qui y sont plus exposés⁶⁵.

Tous ces effets entraînent donc ce qu'on appelle une « **ségrégation environnementale** »⁶⁶ : une différence, ou pourrait-on dire, une discrimination vis-à-vis d'un individu ou d'une communauté qui ne peut avoir accès ou jouir des mêmes ressources qu'un·e autre.

Attention, il est important de souligner que cette ségrégation environnementale et les inégalités socio-écologiques qui en découlent **ne résultent pas d'un phénomène naturel**, mais bien d'une série de processus causée par l'actrice·teur qui crée des nuisances (comme une entreprise ou une multinationale, une usine, un État, les actionnaires qui détiennent l'entreprise, etc.) ou celle·celui qui profite du service ou de la production qui crée ces nuisances. Et dont les conséquences sont subies par un autre individu ou une autre communauté mais aussi par le pays en général puisque c'est lui qui devra prendre en charge les coûts ou les mesures nécessaires pour protéger ses citoyen·ne·s⁶⁷.

Vu tout ce qui précède, D. Blanchon, S. Moreau et Y. Veyret définissent l'injustice environnementale : « lorsqu'une politique conduit à aggraver une répartition inéquitable des biens et des maux environnementaux, notamment au détriment des plus démunis, et/ou qu'elle exclut des groupes sociaux des processus de décisions à propos de la gestion de son environnement », en précisant que « certaines politiques engendrent, délibérément ou non, une forte différenciation sociale et/ou environnementale »⁶⁸.

⁶³ Dans le sens où les habitant·e·s se voient voler ou déposséder de leur terres

⁶⁴ Pour aller plus loin consulter : <https://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine1-2018-2-page-29.htm#s1n2>

⁶⁵ DRIQUE Marie, LEJEUNE Caroline, « La justice sociale à l'épreuve de la crise écologique », *op. cit.*

⁶⁶ *Ibid*

⁶⁷ GOBERT Julie, *Encyclopédie environnementale*, « Inégalités environnementales », 23/03/18, <https://www.encyclopedie-environnement.org/societe/inegalites-environnementales/> (consulté le 22/11/23)

⁶⁸ BLANCHON David, MOREAU Sophie, VEYRET Yvette, « Comprendre et construire ..., *op. cit.*

En conclusion de leur analyse les autrices-teurs réclament aux États de « penser l’environnement dans ses dimensions sociales, politiques, économiques et culturelles, en relation avec de multiples acteurs, à différentes échelles et dans des contextes différents »⁶⁹. Et à reconsidérer leurs Objectifs de développement durable au regard des problèmes sociaux et politiques qui sévissent au sein de leur pays mais aussi entre les pays.

CHAPITRE 3 : CAPITALISME, UN SYSTÈME ÉCONOMIQUE QUI PRODUIT, ACCROIT ET ENTRETIENT LES INÉGALITÉS ET LA PAUVRETÉ

Un système économique qui accroît les inégalités et accentue la pauvreté

L’injustice environnementale et les boucles de rétroaction sont deux concepts très importants pour comprendre comment les conséquences liées à la pauvreté et au réchauffement climatique sont étroitement liées et se renforcent mutuellement. Grâce à eux nous savons aujourd’hui qu’il est impossible de sortir de l’impasse sans combattre à la fois la pauvreté et le réchauffement climatique et ce, avec la même détermination et intensité. De plus, il ne s’agira pas non plus que chaque État agisse dans son coin et démontre ensuite aux yeux du monde son investissement et sa réussite. Car ces luttes ne porteront leurs fruits que si tous les États du monde font preuve d’entraide et de solidarité les uns envers les autres en acceptant que chacun contribue selon ses moyens et ses contraintes. Enfin, pour y arriver, il ne suffit pas non plus d’identifier les objectifs à atteindre et de mettre les moyens nécessaires ; quand un problème devient structurel il faut aussi essayer de **comprendre comment le système fonctionne et identifier ses failles**.

« Aujourd’hui, 99,5 % des sociétés dans le monde évoluent dans ce qu’on appelle le système capitaliste. Ce modèle économique est basé sur la conviction que l’Entreprise privée est l’ultime et la plus importante source de richesse d’un pays. En créant les emplois et la valeur ajoutée à partir des biens et services qu’elle produit, c’est elle qui générerait les moyens financiers nécessaires pour financer les dépenses publiques (protection sociale, santé et services publics, enseignement, etc.). Dans cette optique, le rôle de l’État n’est pas d’intervenir dans les affaires économiques du pays mais bien de soutenir la production des entreprises, en promulguant des législations en leur faveur, en garantissant la protection de la propriété privée, et en prenant en charge les activités qui ne sont pas rentables financièrement pour le secteur privé : les dépenses publiques. La création de richesse est donc l’élément central de ce système »⁷⁰.

Les entreprises sont donc au cœur du système économique dit capitaliste car c’est grâce à ces dernières qu’un pays produit des richesses.

⁶⁹ *Ibid*

⁷⁰ GAZIAUX Wivynne, « Planète en dérive les multinationales à la barre », *Femmes Plurielles*, n°82, 2023, https://www.soralia.be/wp-content/uploads/2023/06/FPS_JUIN2023_web.pdf (consulté le 22/11/23)

La création de richesse – c'est-à-dire ce que le pays a produit sur l'année⁷¹ – est rendue visible via ce qu'on appelle le PIB (le Produit Intérieur Brut). Et la croissance économique d'un pays est évaluée/analysée grâce/au travers de l'évolution du PIB d'une année à l'autre.⁷²

En Europe, l'Union européenne fixe les directives en matière de croissance économique à travers son Pacte de stabilité et de croissance. C'est donc l'Union européenne qui dicte pour ses pays membres l'objectif qu'ils doivent atteindre chaque année en terme de croissance économique.

Concrètement, « Le Pacte de stabilité et de croissance (PSC) » a été créé en 1997 par le Conseil de l'UE. L'objectif de cet outil est de « garantir la discipline budgétaire des États de la zone euro, afin d'assurer la stabilité des prix et la croissance »⁷³. Comment ? En instaurant « un ensemble de critères que doivent respecter les États membres pour assainir leurs finances publiques et coordonner leurs politiques budgétaires en contrôlant les déficits excessifs et en réduisant les dettes publiques trop élevées. »⁷⁴

Par ailleurs, les États membres participent au budget de l'Union européenne en versant chaque année un montant équivalent à un peu plus de 1 % de leur PIB.⁷⁵

Ainsi, la politique économique capitaliste poursuivie par les États (et une grande majorité des États du monde), ainsi que les directives budgétaires qui leur sont imposées, nous permettent de comprendre pourquoi les États sont obnubilés par cet objectif de croissance. Le plus important pour un État, au-delà de toute autre chose, est donc de produire un maximum de richesse. Et pourtant, comme le stipule l'économiste belge Olivier Bonfond, « une croissance économique, même forte, peut parfaitement se combiner avec une dégradation des conditions de vie de la population, mais aussi être génératrice d'importants dégâts écologiques. »⁷⁶

Bilan du mythe de la croissance au niveau international

Ce constat est également celui d'Olivier De Schutter⁷⁷ – professeur belge de droit international à l'UCLouvain et rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté – qui condamne la « quête quasi obsessionnelle de la croissance » menée par nos pays riches. Quête qui selon lui est « contreproductive » car inappropriée aux défis et aux dysfonctionnement du monde !⁷⁸

En matière de lutte contre la pauvreté, les politiques menées durant les dernières décennies ont, contre toute attente, contribué davantage à augmenter la pauvreté qu'à la freiner : l'objectif ultime

⁷¹ Qui se calcule via ce qu'on appelle la valeur ajoutée.

⁷² Pour aller plus loin voir : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/2549709/Insee-En-Bref-PIB-vFR-Interactif.pdf>

⁷³ LEQUEUX Vincent, *Toute l'europe.eu*, « Qu'est-ce que le pacte de stabilité et de croissance », 27/07/23, <https://www.touteurope.eu/economie-et-social/qu-est-ce-que-le-pacte-de-stabilite-et-de-croissance/> (consulté le 8/11/23)

⁷⁴ *Ibid*

⁷⁵ LEQUEUX Vincent, *Toute l'europe.eu*, « Le budget de l'Union européenne », 19/07/23, <https://www.touteurope.eu/fonctionnement-de-l-ue/le-budget-de-l-union-europeenne/> (consulté le 8/11/23)

⁷⁶ BONFOND Olivier, *Il faut tuer TINA*, Cuesmes, Éditions du Cerisier, 2017, p. 141

⁷⁷ Pour aller plus loin : DE SCHUTTER Olivier, *Changer de boussole*, Les Liens Qui Libèrent, 2023.

⁷⁸ DE SCHUTTER Olivier, « La croissance épuise les hommes et les écosystèmes », *Le soir*, 15/08/23, <https://www.lesoir.be/531334/article/2023-08-15/olivier-de-schutter-la-croissance-epuise-les-hommes-et-les-ecosystemes> (consulté le 24/11/23)

de croissance ayant encouragé les États à mener des politiques favorisant l'exclusion de certains individus. Parmi les exemples qu'il cite, on note :

- les accords de libre-échange, qui incitent les entreprises à produire ou à s'implanter là où les salaires sont les plus bas ; ce qui met les travailleuses·eurs en concurrence et laisse sur le carreau celles et ceux qui coûtent « trop chers », c'est-à-dire les « moins compétitifs » ;
- la fiscalité avantageuse que les gouvernements accordent aux entreprises en leur permettant de payer notamment moins d'impôts, ce qui induit que ces entreprises contribuent moins au financement de la Sécurité sociale – outil pourtant crucial pour lutter contre la pauvreté et les inégalités sociales et économiques ;
- ou encore l'accélération de l'intensité de travail imposée par les entreprises aux travailleuses·eurs pour augmenter la production et, *de facto*, leurs bénéfices (et qui dit bénéfices, dit augmentation de la richesse produite et par conséquent du PIB, ceci explique cela !)⁷⁹.

Aujourd'hui, le mythe de la croissance économique est poussé à un niveau de développement tel que l'objectif n'est pas seulement de pousser la production de richesses à son maximum mais aussi que tou·te·s y contribuent sans exception. Les personnes qui ne travaillent pas, ou pas assez, sont donc continuellement montrées du doigt, non seulement comme étant les obstacles à la croissance – et donc à la « bonne santé » du pays –, mais aussi comme étant les seules responsables de leurs conditions de vie précaires⁸⁰.

Or, beaucoup d'études et statistiques démontrent que **ce sont les politiques menées dans cet objectif de croissance qui ont contribué marginalement à l'exclusion d'une certaine partie de la population et à l'augmentation des inégalités**. Au passage, notons que le mythe de la croissance renferme aussi l'idée que les inégalités ne seraient en quelque sorte pas un problème car elles pousseraient naturellement les personnes concernées à vouloir gravir « l'échelle sociale » ; ce qui contribuerait à réduire ces inégalités et de fait, à favoriser le dynamisme économique tant recherché. En réalité le constat est tout autre car il s'avère que plus les inégalités sont fortes et moins la mobilité sociale⁸¹ s'opère. Ce qui est manifestement le cas dans nos pays où les inégalités sont plus importantes et la mobilité sociale plus faible que dans les années 60. En cause, l'augmentation des inégalités en termes de salaires et de patrimoine : les personnes qui ont les plus gros salaires sont aussi celles qui disposent de plus gros patrimoines. On assiste donc aujourd'hui à un retour des classes sociales avec un clivage de plus en plus fort entre les plus riches et les pauvres dont le nombre ne cesse de croître pour ces dernières⁸².

« Des ONG (internationales) considèrent aussi la richesse (extrême) comme un obstacle au développement durable et plaident d'ailleurs pour l'instauration d'un 18ème SDG, l'éradication de l'extrême richesse. La pauvreté est présentée à tort comme une maladie qui doit être éradiquée

⁷⁹ *Ibid*

⁸⁰ *Ibid*

⁸¹ C'est-à-dire l'ascension sociale ou encore le fait de pouvoir changer de statut de social.

⁸² *Ibid*

dans les limites du modèle de croissance alors qu'elle est en fait un produit de cette croissance qui entraîne l'extrême richesse. »⁸³

En ce qui concerne la lutte contre le dérèglement climatique, les objectifs de croissance sont incompatibles avec les Objectifs de développement durable et de préservation de notre planète. Peu importe qu'il s'agisse de « croissance à taux zéro » ou de « croissance verte », et que ces modèles prônent et visent le respect de la biodiversité, une utilisation raisonnée des ressources, etc., « la croissance ne sera jamais découplée tout à fait de l'utilisation de ressources ou de la production de déchets. Le métabolisme de la machine économique exige de la matière et de l'énergie, et c'est vrai de l'industrie, comme des services et de l'agriculture. »⁸⁴

A contrario, tout ceci ne veut pas dire que la croissance n'est pas nécessaire prévient O. Bonfond. Dans les pays où les revenus sont faibles, la création de richesse reste malgré tout importante. De fait, « dans beaucoup de régions au Sud de la planète, d'importants droits humains fondamentaux ne sont pas satisfaits : il y manque des routes, des hôpitaux, des infrastructures de base, etc. Assurer ces services et mettre en place ces infrastructures provoquera nécessairement une augmentation des richesses produites et donc aussi une augmentation du PIB ». ⁸⁵ Par contre, dans nos pays riches, **ce dont nous avons le plus besoin ce n'est pas de rechercher sans cesse la croissance et l'augmentation annuelle de notre PIB mais bien d'un système économique qui favorise l'inclusion et réduise réellement les violences économiques**. Une économie où les biens produits sont redistribués équitablement à l'ensemble de la population et non à une poignée d'individus. Mais pour y arriver, encore faudrait-il que les entreprises visent d'autres objectifs que celui d'accélérer la production à outrance et sans limite, épuisant les individus et la planète, et dont les bénéfices créés profitent exclusivement aux actionnaires⁸⁶.

CHAPITRE 4 : LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR LA BELGIQUE

Historique : plan fédéral de développement durable (PFDD)⁸⁷

La première loi prévoyant l'adoption d'un plan fédéral pour le développement durable en Belgique date du 5 mai 1997.

En 2012, le Parlement entame la mise en œuvre d'une stratégie de développement durable sur le long terme dans la foulée de la loi de 1997. La version finale appelée « Vision stratégique fédérale

⁸³ Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, « Durabilité et pauvreté », *Rapport bisannuel 2018-2019*, <https://luttepauvrete.be/wp-content/uploads/sites/2/2019/12/Durabilite-et-Pauvrete-Rapport-bisannuel.pdf> (consulté le 24/11/23)

⁸⁴ DE SCHUTTER Olivier, « La croissance épuise les hommes et les écosystèmes », *op. cit.*

⁸⁵ BONFOND Olivier, *Il faut tuer TINA*, Cuesmes, Éditions du Cerisier, 2017, p. 143

⁸⁶ Qui détiennent, possèdent ces entreprises.

⁸⁷ Développement durable.be, « Le Plan fédéral de développement durable (PFDD), 2023, https://www.developpementdurable.be/sites/default/files/content/pfdd_2021_fr.pdf (consulté le 29/11/23)

à long-terme » paraît au Moniteur belge en octobre 2013. Ce plan poursuit 4 défis majeurs pour la Belgique traduits en 15 thématiques et 55 objectifs à relever pour 2050⁸⁸.

Au niveau international, le Programme de Développement Durable à l'horizon 2030 est adopté par les États membres des Nations Unies **en 2015**. À l'image d'une boussole, il est l'agenda universel qui rassemble et guide les pays dans la poursuite des Objectifs de développement durable pour 2030.

En juin 2018, la loi de 1997 est révisée pour la seconde fois et un avant-projet de « Plan Fédéral pour le Développement Durable » (PFDD) est lancé. Un mois plus tard, le travail de négociation avec toutes les parties prenantes se met en marche afin d'identifier les thèmes et les pistes d'actions prioritaires à prendre en compte dans le futur plan⁸⁹.

En 2021, le gouvernement approuve son nouveau PFDD (le troisième)⁹⁰ – qui s'étalera sur 5 ans (2021-2025) ; comportant pas moins de 51 indicateurs. La finalité, et la plus-value de cette dernière mouture, est son ambition de coordonner l'action des services publics fédéraux de sorte à ce qu'ils atteignent les Objectifs de Développement Durable érigés par l'ONU. Concrètement, sa mission est de donner des lignes directrices à tous les services publics fédéraux et de prescrire les actions concrètes à mettre en place pour une meilleure coopération entre ces différents services, et *de facto*, assurer l'atteinte des objectifs. Son ampleur et sa portée sont de taille puisqu'il compile autant les objectifs de la « Vision stratégique fédérale à long-terme de développement durable » que les engagements internationaux (notamment l'Agenda 2030) et européens⁹¹.

En outre, **la loi de 1997** prévoit également une évaluation régulière du PFDD. Cette mission est confiée au Bureau fédéral du Plan qui publie, tous les deux ou trois ans, un « Rapport fédéral sur le développement durable » en deux parties : la première « porte sur un état des lieux et une évaluation de la situation existante et de la politique menée en matière de développement durable », et la deuxième « sur la prospective et présente des scénarios de développement durable alternatifs pour atteindre les objectifs de développement durable fixés dans la vision à long terme. »⁹²

Comme nous l'avons vu précédemment, la mission principale du PFDD est d'amener les différents services fédéraux (Services publics, autres institutions fédérales, etc.) à travailler ensemble pour atteindre les Objectifs de développement durable (SDGs) lorsque ceux-ci ont des défis sociétaux communs. 6 thématiques/principes ont été identifié·e-s et choisi·e-s dans ce sens lors des

⁸⁸ Développement durable.be, « La vision stratégique fédérale à long terme (VLT), 2023, <https://www.developpementdurable.be/fr/politique-federale/strategie-federale/la-vision-strategique-federale-long-terme-vlt#:~:text=La%20Vision%20%C3%A0%20Long%20Terme.loi%20du%2030%20juillet%202010> (consulté le 29/11/23)

⁸⁹ Développement durable.be, « Le Plan fédéral de développement durable (PFDD), 2023, <https://www.developpementdurable.be/fr/politique-federale/strategie-federale/le-plan-federal-de-developpement-durable-pfdd> (consulté le 29/11/23)

⁹⁰ Développement durable.be, « Le plan fédéral de développement durable (PFDD), *op. cit.*

⁹¹ *Sdgs.be*, « Le gouvernement fédéral adopte son Plan fédéral de développement durable », 13/10/2021, <https://sdgs.be/fr/news/le-gouvernement-federal-approuve-son-plan-federal-de-developpement-durable> (consulté le 29/11/23)

⁹² Bureau fédéral du plan, « Méthode d'évaluation et premiers résultats de la mise en œuvre du Plan fédéral de développement durable », 23/05/23, https://www.plan.be/uploaded/documents/202305230900180.WP_2304_12829_F.pdf (consulté le 29/11/23)

dialogues qui ont pris cours lors de la mise en œuvre du PFDD : 1) « Ne laisser personne de côté », 2) « Renforcer la résilience face aux risques », 3) « Transformer l'économie belge », 4) « Changer de modèle de mobilité », 5) « Financement et 6) « International⁹³.

Le premier principe « Ne laisser personne de côté » est un enjeu crucial du Programme de Développement Durable 2030 visant à : « renforcer la cohésion sociale à travers l'accès aux droits et au dialogue social, à garantir des conditions de travail optimales, à lutter contre les inégalités et la discrimination, et à lutter contre tous les aspects de la pauvreté. »⁹⁴ Ces actions font chacune l'objet d'un Plan spécifique qui vient se greffer au PFDD général ; en voici quelques exemples : « Plan fédéral du lutte contre la pauvreté », « Plan d'action e-santé », « Plan interfédéral contre le racisme, l'intolérance et toutes les formes de discrimination », « Plan d'action nationale pour l'accès à la protection sociale » ou encore le « Plan fédéral Gender mainstreaming » destiné à lutter contre les inégalités entre les femmes et les hommes. Par ailleurs, des coopérations à l'échelle européenne font également partie du PFDD. Le « Pacte Vert Européen – Green Deal » destiné à intégrer les Objectifs de Développement Durable dans l'ensemble des politiques européennes en est un dont nous entendons souvent parler dans la presse notamment⁹⁵.

Enfin rappelons à ce stade que les Droits humains constituent un socle fondamental à la réflexion et à la mise en œuvre de la politique de développement durable.

Indicateurs complémentaires au PIB

En mars 2014, une loi est votée afin de mesurer « la qualité de vie, le développement humain, le progrès social et la durabilité de notre économie » mais aussi dans l'objectif d'analyser les possibilités que nous laissons aux générations futures à pouvoir « maintenir, voire de faire progresser ce bien-être et ce développement. »⁹⁶

Comme tout autre pays – et comme nous l'avons vu plus haut – la Belgique calcule chaque année son PIB. Cet outil est utile pour évaluer la production de richesse mais absolument pas pour mesurer le développement de la société ou le bien-être des citoyen·ne·s. C'est pourquoi **d'autres indicateurs viendront désormais compléter le PIB pour analyser l'évolution de la qualité de vie des Belges**. Ces indicateurs mesureront les évolutions dans des domaines comme : la santé, les conditions de travail et la qualité de l'environnement.

Depuis 2016, l'Institut des comptes nationaux et le Bureau fédéral du Plan⁹⁷ publient chaque année un rapport sur ces indicateurs complémentaires au PIB appelé « **Indicateurs de**

⁹³ Développement durable.be, « Le Plan fédéral de développement durable (PFDD), *op. cit.*

⁹⁴ *Ibid*

⁹⁵ *Ibid*

⁹⁶ Bureau fédéral du plan, « Indicateurs de développement durable 2023 », 07/02/23, https://www.plan.be/uploaded/documents/202302070633140.REP_ICPIB2023_12782_F.pdf (consulté le 29/11/23)

⁹⁷ Le Bureau fédéral du Plan (BFP) est un organisme d'intérêt public chargé de réaliser, dans une optique d'aide à la décision, des études et des prévisions sur des questions de politique économique, socio-économique et environnementale. Il examine en outre leur intégration dans une perspective de développement durable. Son expertise scientifique est mise à la disposition du gouvernement, du Parlement, des interlocuteurs sociaux ainsi que des institutions nationales et internationales. ». Bureau fédéral du plan, « Indicateurs de développement durable 2023 », *op. cit.*

développement durable ». Ces indicateurs (82 au total⁹⁸) étudient 3 dimensions : 1) le bien-être des personnes de la génération actuelle en Belgique, 2) l'impact de la Belgique sur le bien-être des générations futures et 3) le bien-être des personnes vivant dans les autres pays.

Attention, le travail réalisé au préalable autour de ces indicateurs n'a pas été occulté par le plan de développement durable de l'ONU (SDGs). Bien au contraire, ils ont été fusionnés dans un seul et unique rapport depuis 2022 afin de n'avoir qu'un seul ensemble d'indicateurs de développement durable.

Dans un premier temps, nous nous sommes tenu-e-s d'en extraire, ci-dessous, les plus significatifs, c'est-à-dire ceux qui nous questionnent le plus et dont les objectifs n'ont pas encore été atteints et/ou ne le seront probablement pas d'ici 2030. Nous présenterons, dans un second temps, une synthèse générale comprenant la position de la Belgique vis-à-vis de l'Europe ainsi qu'une analyse plus spécifique en ce qui concerne la ventilation des indicateurs entre les femmes et les hommes et les points de vigilance à garder en ligne de mire pour le futur.



SDG 1 : « Pas de pauvreté »

Sur les 6 indicateurs que comporte cet objectif, 3 sont dans le rouge :

C'est le cas de celui concernant « *le risque de pauvreté ou d'exclusion sociale* ». La cible à atteindre à l'horizon 2030 est de 10,8 % et nous sommes encore aujourd'hui à près de 20 % de personnes en Belgique qui risquent de tomber dans la pauvreté ou d'être exclues socialement. Les prédictions ne sont pas bonnes non plus pour 2030 car, si rien n'est mis en place, nous ne descendrons pas en dessous des 15 %.

Au niveau des « *personnes bénéficiant d'un revenu d'intégration sociale (RIS)* », les objectifs sont loin d'être atteints puisque le nombre de personnes sous ce statut est censé baisser, or il ne fait que d'augmenter chaque année pour atteindre aujourd'hui plus de 150.000 personnes.

Le dernier indicateur dans le rouge est celui destiné au « *report ou annulation de soins de santé pour raisons financières* ». L'objectif à l'horizon 2030 est d'atteindre les 0 % mais à situation inchangée de nouveau, les projections annoncent qu'entre 1 et 2 % des personnes à partir de 16 ans devront encore reporter leurs soins de santé faute de moyens financiers.

Enfin, le seul indicateur en bonne voie concerne la « *très faible intensité de travail* »⁹⁹ car le pourcentage de personnes en dessous de 65 ans en situation de très faible intensité de travail (personnes vivant un ménage où les personnes ont travaillé à moins de 20 % au cours des 12 derniers mois) est en basse depuis plusieurs années. Ce qui est assez interpellant quand on sait que les discours politiques de droite ne cessent de pointer ce problème comme un obstacle à la prospérité de notre pays.

⁹⁸ Voir l'ensemble des indicateurs en détail sur www.indicators.be

⁹⁹ Globalement cela concerne des personnes qui ont travaillé peu durant l'année. Pour plus de détails, vous pouvez consulter le site suivant : <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/taux-de-tres-faible-intensite-de-travail/#:~:text=La%20tr%C3%A8s%20faible%20intensit%C3%A9%20de,est%20inf%C3%A9rieure%20%C3%A0%200%2C2>



SDG 3 : « Bonne santé et bien-être »

Plusieurs indicateurs sont renseignés comme étant « impossible/indéterminé » mais nécessiteraient pourtant, selon nous, plus de vigilance. Celui lié à la « *dépression* » attire d'ailleurs particulièrement notre attention. Le pourcentage de personnes atteintes de dépression en Belgique est en hausse significative depuis avant 2010 alors qu'il est censé redescendre d'ici 2030.¹⁰⁰ Ce point sera davantage développé dans la synthèse plus loin.



SDG 4 : « Éducation de qualité »

L'indicateur concernant les jeunes entre 18 et 24 ans en « *Décrochage scolaire* » est en train de baisser mais nous ne parviendrons pas à atteindre l'objectif « zéro » en 2030. Idem en ce qui concerne la « *Maîtrise insuffisante de la lecture* » : le nombre de jeunes âgés de 15 ans qui ne maîtrisent pas suffisamment la lecture est en train de remonter de telle façon qu'il s'éloigne de plus en plus de l'objectif de 15 % pour 2030 (plus de 20 % de jeunes âgés de 15 ans ne maîtrisaient pas suffisamment la lecture lors des dernières analyses réalisées peu avant 2020).



SDG 5 : « Égalité entre les sexes »

« *L'écart salarial entre les femmes et les hommes* » a commencé à baisser considérablement aux environs de l'année 2010. Pourtant on est encore loin de l'objectif « zéro » espéré en 2030. Et les prédictions annoncent que nous ne l'atteindrons pas puisque l'écart salarial, à situation inchangée, atteindra en 2030 un niveau à peine plus bas que 5 %. Et si on regarde la courbe attendue, on constate qu'elle aura même tendance à s'aplanir dans les prochaines années.

Un autre indicateur problématique concerne « *l'inactivité professionnelle en raison de responsabilités familiales* » puisque, depuis la pandémie, le pourcentage de personnes entre 15 et 64 ans – qui veulent travailler mais ne le peuvent pas pour des raisons familiales – est monté en flèche.

Enfin, un autre objectif dont les prédictions s'annoncent mauvaises est celui des « *Femmes parlementaires* ». Le pourcentage de femmes prenant place dans les parlements du pays, tous niveaux de pouvoir confondus, tend à stagner depuis 2015 à un peu plus de 40 %. Alors que ces instances devaient atteindre la parité entre femmes et hommes en 2030.

¹⁰⁰ Pour aller plus loin, lire l'étude de Soralia sortie en 2022 : D'ORTENZIO Anissa, « La dépression : une réalité genrée ? », étude Soralia, 2022, <https://www.soralia.be/accueil/etude-2022-la-depression-une-realite-genree/>



SDG 7 : « Énergie propre et à un coût abordable »

Deux des quatre indicateurs sont dans le rouge : « *logement sans chauffage adéquat* » et « *productivité de l'énergie* ». Le premier montre que le nombre de personnes vivant sans chauffage adéquat est en train de baisser mais que l'objectif de « zéro » ne sera pas atteint puisqu'en 2030, 2,5 % de la population n'y aura toujours pas accès. Constat identique en ce qui concerne la « *productivité de l'énergie* » qui n'atteindra pas le taux espéré en 2030.



SDG 8 : « Travail décent et croissance économique »

Le pourcentage de personnes en « *incapacité de travail de longue durée* » explose littéralement depuis 2005 pour s'élever à plus de 10 % de la population en 2020 alors qu'il est censé descendre d'ici 2030.

Quant à l'indicateur « *taux de chômage* », celui-ci est à garder à l'œil car, si le taux a baissé considérablement entre 2015 et la crise sanitaire, il repart de plus belle depuis celle-ci alors que l'objectif est qu'il reste en constante diminution.



SDG 11 : « Villes et communautés durables »

L'indicateur concernant le pourcentage de personnes vivant dans un « *logement inadéquat* » reste inacceptable et selon les prévisions, cela ne changera pas beaucoup d'ici 2030. L'objectif est d'atteindre « zéro » mais ce pourcentage se situe encore aujourd'hui à près de 15 % et ne baissera pas beaucoup si on en croit les prévisions.

Par contre, les autres indicateurs concernant « *l'exposition aux particules fines* », « *l'émission d'oxydes d'azote* » sont en bonne voie et selon les prévisions, devraient même atteindre des niveaux plus bas que ce qui est visé pour 2030. Mais qu'en est-il – comme nous l'avons vu – des inégalités environnementales ? Qu'en est-il des personnes qui vivent dans des villes plus polluées et où la concentration industrielle est plus forte ?



SDG 13 : « Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques »

Dans cette étude nous avons beaucoup parlé des gaz à effet de serre puisqu'il s'agit d'un des plus grand danger pour la survie de l'espèce humaine et de la planète. Malheureusement, l'indicateur – qui porte le même nom – n'annonce rien de positif puisque ce taux restera bien trop haut en 2030 et aura même tendance à stagner entre 2020 et 2030 pour rester à des valeurs bien au-dessus de l'objectif prévu.



SDG 17 : « Partenariats pour la réalisation des objectifs »

Chaque pays de la planète est censé établir son propre plan en termes d'Objectifs de développement durable et mettre tout en œuvre pour les atteindre. Néanmoins, nous avons vu que tous les pays ne disposent pas des mêmes ressources et moyens disponibles (financiers et autres) pour y parvenir. Les pays les plus riches, qui sont aussi les plus gros pollueurs et dont les nuisances retombent sur les pays les plus pauvres, sont donc censés participer plus activement à l'effort, notamment via des contributions financières. Pourtant, en regardant les indicateurs, nous constatons que les aides de la Belgique restent minimales et qu'elles ne projettent pas d'augmenter d'ici 2030. Ce qui veut dire que les objectifs fixés par la Belgique ne seront pas atteints.

Le pourcentage du PIB alloué à « l'aide publique au développement » s'élève aujourd'hui à environ 0,5 % et selon les prévisions, ce chiffre devrait baisser alors que l'objectif est d'atteindre 0,7 %.

Concernant « l'aide publique au développement aux pays le moins avancés » cette fois, le pourcentage de l'aide apportée se situe un peu au-dessus de 30 % alors qu'il est censé atteindre 50 % et que les prévisions annoncent également qu'il va stagner et probablement baisser.

Synthèse du Rapport des Indicateurs de développement durable¹⁰¹

Maintenant que nous avons parcouru plus en détail les différents indicateurs, prenons de la hauteur pour essayer d'en extraire un portrait plus global.

En procédant à l'évaluation des 51 indicateurs choisis par le Bureau fédéral du Plan et l'Institut des Comptes Nationaux pour la réalisation qui ont fait l'objet d'un rapport spécifique sur les « Indicateurs de développement durable » sorti en février 2023. Le constat montre que **31 indicateurs sur les 51 au total sont défavorables** ; ce qui veut dire qu'à situation inchangée, ces 31 indicateurs n'atteindront pas leur objectif en 2030.¹⁰²

Sinon, en ce qui concerne les objectifs qui évoluent de manière favorables, le rapport cite : « la consommation d'eau », « l'exposition aux particules fines » ou « la pollution aux hydrocarbures ».

⇒ Globalement, **les objectifs environnementaux** suivent une évolution positive pour 11 indicateurs sur les 16 au total¹⁰³.

¹⁰¹ L'ensemble des informations qui figurent dans cette partie « Synthèse du rapport des indicateurs de développement durable » proviennent de la source suivante : Bureau fédéral du plan, « Indicateurs de développement durable 2023 », 07/02/23, https://www.plan.be/uploaded/documents/202302070633140.REP_ICPIB2023_12782_F.pdf (consulté le 1/12/23), pp. 20-65

¹⁰² Bureau fédéral du plan, « Indicateurs de développement durable 2023 », 07/02/23, https://www.plan.be/uploaded/documents/202302070633140.REP_ICPIB2023_12782_F.pdf (consulté le 1/12/23), p. 2

¹⁰³ *Ibid* p. 20

Tandis que les objectifs qui évoluent défavorablement concernent principalement la composante sociale pour 9 indicateurs, parmi lesquels figurent : « *le risque de pauvreté ou d'exclusion sociale* », « *les décès prématures dus aux maladies chroniques* » et « *la maîtrise insuffisante de la lecture* ».

- ⇒ Globalement, **les objectifs sociaux** sont atteints dans seulement 10 indicateurs sur 23 et 9 indicateurs ne sont pas atteints ; dont celui concernant « *le risque de pauvreté ou d'exclusion* »¹⁰⁴. Pour les objectifs restants, le rapport stipule qu'il ne dispose pas des données pour les évaluer¹⁰⁵.

Au regard des 17 objectifs directeurs du Programme de développement durable de l'ONU, les objectifs non atteints et souvent en mauvaise voie d'amélioration pour 2030 sont : le SDG « *éducation de qualité* », le SDG « *partenariat pour la réalisation des objectifs* » et le SDG « *égalité entre les sexes* ».

Ce qui signifie que, si la Belgique veut atteindre les Objectifs de développement durable qu'elle s'est engagée à poursuivre et à atteindre, il sera plus que nécessaire d'engager des efforts supplémentaires¹⁰⁶.

En ce qui concerne la position de la Belgique au niveau international :

Ce rapport établit un classement des 27 pays membres de l'UE sur base de 72 indicateurs en lien avec les 17 Objectifs de Développement Durable.

Nous ne détaillerons pas l'ensemble des indicateurs mais les éléments suivants nous permettent de mieux comprendre brièvement les spécificités globales de notre pays quant à son paysage (ses différents reliefs, ses hauteurs, ses plateaux, ses plaines, etc.) , son activité économique et les pollutions typiques qu'elle engendre, sa démographie mais aussi son système de protection sociale.

- **Au niveau des indicateurs sociaux et économiques** : « la Belgique possède un système de Sécurité sociale et de santé relativement bien développé ainsi qu'un PIB par habitant positionné dans le tiers supérieur de l'UE ». La position de la Belgique dans le classement peut donc être considérée comme plutôt favorable¹⁰⁷.
- **Au niveau des indicateurs environnementaux** : « la Belgique est un pays densément peuplé et fortement urbanisé, avec relativement moins d'espaces naturels. En outre, le tissu industriel belge est concentré sur les industries intermédiaires¹⁰⁸, plus intensives en

¹⁰⁴ Les 8 indicateurs restant montrent une évolution incertaine ou ne sont pas évaluables.

¹⁰⁵ *Ibid* p. 20

¹⁰⁶ *Ibid* p. 20

¹⁰⁷ *Ibid* p. 41

¹⁰⁸ « Les industries des biens intermédiaires recouvrent des activités qui produisent des biens le plus souvent destinés à être réincorporés dans d'autres biens ou qui sont détruits par leur utilisation pour produire d'autres biens » (produits minéraux, textile, bois, papier, caoutchouc, plastiques, etc.). Insee, « Industrie des biens intermédiaires/Biens intermédiaires »,13/10/16, <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1721> (consulté le 1/12/23)

énergie et plus polluantes que les autres secteurs ». La position de la Belgique dans le classement peut donc, à ce niveau, être considéré comme plutôt défavorable¹⁰⁹.

Méthode « Ne laisser personne de côté » et ventilations selon le sexe :

« Ne laisser personne de côté », est un principe directeur de l'Agenda 2030 (SDGs) et du Plan fédéral de développement durable (PFDD). C'est pourquoi plusieurs analyses complémentaires ont été réalisées afin d'examiner « comment différentes catégories de la population se situent par rapport aux indicateurs de développement durable ». En tant que Mouvement féministe, nous allons ici nous pencher principalement sur les indicateurs en matière de ventilations entre les femmes et les hommes.

Le Plan Fédéral de Développement Durable (PFDD) poursuit 82 indicateurs. Parmi ceux-ci 38 peuvent être ventilés selon le sexe. Ces 38 indicateurs sont évalués selon 3 angles : 1) La « position femmes-hommes » qui analyse si la position des femmes ou des hommes est plus défavorable ; 2) la « tendance », qui vérifie si l'évolution de la population totale, celles des femmes et des hommes prises séparément sont, favorables, défavorables ou indéterminées au regard de l'objectif visé et enfin 3) la « différence femmes-hommes », qui regarde comment évolue l'écart entre les femmes et les hommes.^{110 111}

a) Position femmes-hommes :

- **18 indicateurs montrent une évolution négative pour les femmes** dont : « *Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale* », « *très faible intensité de travail* », « *inactivité professionnelle en raison de responsabilités familiales* », « *jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation* », « *sentiment de sécurité dans l'espace public* », « *privation matérielle et sociale sévère* », « *personnes bénéficiant d'un revenu d'intégration sociale* », « *report ou annulation de soins de santé pour raisons financières* », « *santé perçue* », « *limitation dans les activités quotidiennes* », « *maladie ou problème de santé de longue durée* », « *détresse psychologique* », « *dépression* », « *incapacité de travail de longue durée* », « *taux d'emploi* » et « *confiance généralisée* ».¹¹²

- **11 indicateurs évoluent négativement pour les hommes** : « *surendettement des ménages* », « *décès prématurés dus aux maladies chroniques* », « *fumeurs quotidiens* », « *décrochage scolaire* », « *maîtrise insuffisante de la lecture* », « *accidents du travail mortels* », « *intensité du risque de pauvreté* », « *espérance de vie* », « *suicide* », « *morts sur les routes* », « *diplômés de l'enseignement supérieur* ».¹¹³

¹⁰⁹ *Ibid* p. 41

¹¹⁰ Nous ne reprendrons pas dans cette synthèse les indicateurs pour lesquels l'évaluation est « indéterminée ».

¹¹¹ *Ibid* p. 43

¹¹² *Ibid* pp. 60-61

¹¹³ *Ibid*

b) Tendances :

- **9 indicateurs évoluent favorablement pour les femmes et les hommes** pour atteindre les SDG dont : « *très faible intensité de travail* », « *sentiment de sécurité dans l'espace public* », « *privation matérielle et sociale sévère* », « *détresse psychologique* » et « *dépression* ». ¹¹⁴

- Tandis que **6 indicateurs évoluent défavorablement pour les femmes et les hommes** parmi eux : « *risque de pauvreté et d'exclusion sociale* », « *décrochage scolaire* », « *maîtrise insuffisante de la lecture* », « *logement sans chauffage adéquat* », « *logement inadéquat* », « *report ou annulation de soins de santé pour raisons financières* », « *incapacité de travail de longue durée* », « *limitation dans les activités quotidiennes* », « *personnes bénéficiant d'un revenu d'intégration sociale* ». ¹¹⁵

Encore une fois, certains indicateurs n'ont pas pu être évalués, raison pour laquelle il ne figurent pas ici.

c) Évolution des écarts entre les femmes et les hommes :

- **L'évolution est favorable pour 7 indicateurs** dont : « *décès prématurés dus aux maladies chroniques* », « *maîtrise insuffisante de la lecture* », « *jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation* », « *espérance de vie* » ou encore « *suicide* ». ¹¹⁶

- Par contre **l'évolution est défavorable pour 5 indicateurs** parmi lesquels : « *surendettement des ménages* », « *incapacité de travail de longue durée* » ou encore « *dépression* ». ¹¹⁷

d) Bilan

Cette analyse permet d'identifier les indicateurs – et plus exactement les SDG – que la Belgique devra travailler davantage pour parvenir à, comme le programme le demande, « Ne laisser personne de côté ». Le tableau à la page suivante présente ces indicateurs.

¹¹⁴ *Ibid* pp. 61-63

¹¹⁵ *Ibid*

¹¹⁶ *Ibid* p. 64

¹¹⁷ *Ibid*

Tableau 8 Classification de 38 indicateurs de développement durable incluant des données pour les femmes et les hommes, en fonction de la position des femmes et des hommes les uns par rapport aux autres, de l'évaluation de la tendance vers les SDG et de l'évolution des écarts entre les femmes et les hommes

Écart femmes-hommes				Total
Évaluation tendance	Défavorable	Indéterminé	Favorable	
Favorable	<p>1 Position au détriment des hommes Diplômés de l'enseignement supérieur (i25) SDG 4</p>	<p>7 Position au détriment des femmes Très faible intensité de travail (i02) SDG 1 / BILAN Confiance généralisée (i74) SDG 16 Sentiment de sécurité dans l'espace public (i76) SDG 16 / BILAN</p> <p>Position femmes-hommes relativement égale Évaluation de sa propre existence (i20) SDG 3 Pollution sonore (i57) SDG 11 / BILAN Contacts avec amis et famille (i73) SDG 16</p>	<p>2 Position au détriment des hommes Espérance de vie (i11) SDG 3 Suicide (i19) SDG 3</p>	10
Indéterminé	<p>4 Position au détriment des femmes Dépression (i18) SDG 3 Inactivité professionnelle en raison de responsabilités familiales (i28) SDG 5 / BILAN</p> <p>Position au détriment des hommes Surendettement des ménages (i05) SDG 1 / BILAN Obésité des adultes (i07) SDG 3 / BILAN</p>	<p>Position au détriment des femmes Privation matérielle et sociale sévère (i03) SDG 1 Santé perçue (i13) SDG 3 Maladie ou problème de santé de longue durée (i16) SDG 3 / Eval.tendance 9 indét., 8 défav.</p> <p>9 Risque de pauvreté (i50) SDG 10 / BILAN Confiance dans les institutions (i78) SDG 16 / BILAN</p> <p>Position au détriment des hommes Intensité du risque de pauvreté (i51) SDG 10 / BILAN Taux de chômage (i40) SDG 8 / BILAN / Eval.tendance, 8 indét., 9 fav.</p> <p>Position femmes-hommes relativement égale Espérance de vie en bonne santé (i12) SDG 3 / BILAN</p>		13
Défavorable	<p>Position au détriment des femmes Personnes bénéficiant d'un revenu d'intégration sociale (i04) SDG 1 Incapacité de travail de longue durée (i38) SDG 8</p> <p>4 Position au détriment des hommes Fumeurs quotidiens (i22) SDG 3 / BILAN / Evaluation de la tendance 8 défavorable, 9 favorable / Ecart 9/8 relativement stable</p> <p>Décrochage scolaire (i23) SDG 4 / BILAN / Ecart 9/8 relativement stable</p>	<p>6 Position au détriment des femmes Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (i01) SDG 1 / BILAN Report ou annulation de soins de santé pour raisons financières (i06) SDG 1 Limitation dans les activités quotidiennes (i14) SDG 3</p> <p>Position au détriment des hommes Formation tout au long de la vie (i24) SDG 4 / BILAN</p> <p>Position femmes-hommes relativement égale Logements sans chauffage adéquat (i34) SDG 7 / BILAN Logement inadéquat (i54) SDG 11 / BILAN</p>	<p>Position au détriment des femmes Taux d'emploi (i41) SDG 8</p> <p>Position au détriment des hommes Décès prématurés dus aux maladies chroniques (i15) SDG 3 / BILAN / Eval.tendance 8 défav., 9 fav.</p> <p>5 Morts sur les routes (i21) SDG 3 / Eval.tendance 8 défav., 9 fav.</p> <p>Maîtrise insuffisante de la lecture (i26) SDG 4 / BILAN</p> <p>Jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation (i42) SDG 8 / BILAN / Eval.tend. 8 défav., 9 fav.</p>	15
Total	9	22	7	38

Le tableau ci-dessus¹¹⁸ nous montre que :

Globalement, l'évaluation est particulièrement défavorable :

- **pour les femmes** pour 2 indicateurs qui concernent surtout l'intégration sur le marché du travail : « *personnes bénéficiant d'un revenu d'intégration sociale* » et « *incapacité de travail de longue durée* ».
- **pour les hommes** pour 2 indicateurs également : « *fumeurs quotidiens* » et « *décrochage scolaire* ».

CONCLUSION

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 érigé par l'ONU – et les 17 Objectifs de développement durable qu'il comporte (SDG) – est un instrument politique crucial sur le plan international pour aider et guider l'ensemble des États à sortir de l'impasse mortelle qui menace notre survie, celle des générations futures, et plus encore, celle de notre planète. À vrai dire, il est même le seul outil d'une telle envergure dont nous disposons actuellement pour réorienter notre manière d'occuper la Terre vers une voie plus durable et plus respectueuse de l'écosystème mondial.

L'ère de l'Anthropocène laisse en effet des cicatrices indélébiles qu'il est urgent de soigner et de stopper si nous ne voulons pas arriver au point de non-retour. « L'Anthropocène » ou encore « l'Ère de l'Homme » est le nouveau concept de plus en plus utilisé par les scientifiques, etc. pour identifier, dans l'Histoire, cette période durant laquelle l'être humain est devenu le principal moteur des changements environnementaux à l'échelle planétaire.¹¹⁹ Selon les expert·e·s, cette nouvelle ère a démarré après la Seconde Guerre mondiale, lorsque le développement de l'agriculture et celui de la Révolution industrielle ont entraîné une accélération fulgurante de la production mondiale. Un processus – appelé aussi « Grande accélération » – dont les conséquences déplorables sont : l'augmentation drastique de la concentration de CO₂ dans l'atmosphère ainsi que l'appauvrissement des sols, des océans et de la biodiversité à l'échelle planétaire.¹²⁰

À l'heure où on écrit ces lignes, **la COP28** – Conférence des Nations unies sur les changements climatiques – vient de se clôturer à Dubaï, aux Émirats arabes unis. L'enjeu crucial de ce sommet était que les États s'accordent sur la **sortie** des énergies fossiles¹²¹ afin de contenir le seuil du réchauffement à 1,5°C par rapport à la moyenne préindustrielle. Sortir les énergies fossiles (et

¹¹⁸ PAILLARD Sandrine, « Anthropocène : la planète va-t-elle craquer ? », n°359, 04/2017, <https://doi.org/10.3917/pro.359.0006> (consulté le 8/12/23)

¹¹⁹ *Ibid*

¹²⁰ BLOM Jasper, « Economie politique, démocratie et l'anthropocène », *Revue Étopia*, 14, 2020, <https://etopia.be/books/revue-etopia-15-lecologie-politique-pour-inventer-le-xxie-siecle/>, pp. 18-19

¹²¹ L'augmentation des émissions de CO₂ dans l'atmosphère qui sont responsable de l'augmentation de l'effet de serre, provient principalement de la combustion des énergies fossiles (charbon, gaz, pétrole).

principalement le pétrole et le gaz) de nos systèmes de production est en effet un levier essentiel pour parvenir à diminuer nos émissions mondiales de gaz à effet de serre et nous assurer un monde viable, comme le stipule le rapport du GIEC. D'autre part, c'est également lors de cette COP28 que les engagements pris par les différents pays lors de l'Accord de Paris en 2015 ont été évalués. Et à ce propos, il est clair que **les résultats ne sont pas à la hauteur des promesses** puisque, rien que sur l'année 2023, les émissions de CO₂ ont encore augmenté de 1,1 %. Ce qui ramène la concentration de CO₂ dans l'atmosphère aujourd'hui à 51% au-dessus des niveaux préindustriels. À ce rythme, nous pourrions à peine limiter le réchauffement climatique à 2,5°C voir 3°C et à court terme, « certaines régions deviendront invivables ». ¹²²

Malheureusement les décisions prises à l'issue de cette COP28 ne sont guère plus rassurantes puisque le sommet ne s'est pas engagé à sortir purement et simplement des énergies fossiles, mais a seulement opté pour une « transition hors des énergies fossiles ». Ce qui veut dire qu'au lieu de s'engager fermement et rapidement dans une transition énergétique plus verte et plus durable et stopper ainsi l'extraction et/ou l'utilisation de l'énergie fossile dans un délai acceptable ; les États pourront poursuivre sur la même voie sans contrainte. Mais comment est-ce possible ? Comment est-ce que les États ne se retrouvent pas à un moment donné dans l'obligation de suivre les demandes du GIEC et d'entreprendre les changements nécessaires ; alors que notre survie en dépend et que nous savons pertinemment les conséquences et les menaces que nous encourrons ? Tout simplement parce que le cadre international qui englobe les COP (la Convention Cadre des Nations unies sur le réchauffement climatique ou CCNUCC) n'a pas le statut juridique d'organisation internationale. ¹²³ Sans ce statut, ce cadre ne dispose donc d'aucun pouvoir ni d'autorité pour faire respecter certaines règles ou imposer certaines obligations aux États. Le seul pouvoir des COP s'arrête ainsi à la formulation de revendications. Néanmoins, le fait que la communauté internationale reconnaisse que la lutte contre le réchauffement climatique ne pourra se faire qu'en luttant également contre les énergies fossiles constitue déjà une avancée importante par rapport aux années précédentes ¹²⁴.

En ce qui concerne la Belgique, c'est à l'État belge que revient la responsabilité de poursuivre le Plan Fédéral de Développement Durable (PFDD) à l'horizon 2021-2025 en vue d'atteindre les Objectifs de développement durable directeurs de l'ONU. Et **pour notre pays non plus les résultats ne sont pas suffisants** car, comme le souligne le rapport sur les indicateurs de développement durable, les SDG ne seront pas atteints d'ici 2030 si des efforts supplémentaires ne sont pas entrepris. C'est le constat que partage également des chercheuses·eurs de la KULeuven qui ont procédé à une évaluation des avancées potentielles en Belgique en matière de SDG. Cette étude est particulièrement importante pour nous – mouvement féministe de la société civile – dans le sens où elle révèle que les efforts de l'État sont davantage consacrés aux futurs défis climatiques et à l'adaptation de la génération actuelle et future, qu'à la lutte contre la pauvreté, et ce pour tous

¹²² DE MUELENAERE Michel, « Une méga cop pour remettre le monde sur la bonne voie », Le Soir, 30/11/23, <https://www.lesoir.be/552371/article/2023-11-29/climat-une-mega-cop-pour-remettre-le-monde-sur-la-bonne-voie> (consulté le 30/11/23)

¹²³ Comme l'Organisation International du Travail (OIT), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) ou encore le Fond Monétaire International (FMI).

¹²⁴ COMBES Maxime, La décision de la COP28 n'oblige aucun État à réduire l'exploitation des énergies fossiles », *basta !*, 14/12/23, <https://basta.media/COP28-accord-historique-La-decision-de-la-COP28-n-oblige-aucun-Etat-a-reduire-l-exploitation-des-energies-fossiles> (consulté le 18/12/23).

les niveaux de pouvoir.¹²⁵ Pourtant la Belgique, comme tout autre pays, a tout intérêt à en faire une priorité si nous voulons remplir notre part et concrétiser le Plan que nous nous sommes fixés. Et de toute manière, il est même inconcevable de faire l'impasse sur l'un ou l'autre objectif ou d'en favoriser un plutôt qu'un autre puisque : « l'amélioration ou la détérioration d'un SDG produit inévitablement des répercussions sur d'autres SDG. »¹²⁶ Il est donc crucial que le pouvoir politique actuel, et celui à venir, s'attèle sans délais à mettre en place les politiques publiques nécessaires et y alloue les moyens financiers notamment pour les concrétiser.

Néanmoins, **ce chantier ne pourra être efficace et durable que si nous changeons complètement notre manière de voir la vie et les principes qui guident notre société.** Pour cela, le plus urgent est de reconnaître que le système économique capitaliste ne convient ni à la pérennité de l'humanité ni à celle de la planète et qu'il est encore moins pourvoyeur de justice, de solidarité et d'égalité entre les individus. À force de réclamer sans cesse plus de croissance, de prôner le libre marché et la libre concurrence sans aucun outil pour les réguler, d'empêcher toute intervention de l'État dans les affaires économiques, et de considérer la nature et les êtres humains comme des puits de main d'œuvre et de ressources sans fond ; comment pourrait-on voir ce système comme autre chose que l'économie de la mort ?¹²⁷

Revoir ce système englobe *de facto*, de **ne plus considérer le PIB comme seule jauge pour analyser « la bonne santé » de notre pays.** Comme nous l'avons vu précédemment, des indicateurs alternatifs au PIB ont été mis en place pour analyser le développement de la société et le bien-être des citoyen·ne·s mais celles·ceux-ci ne semblent pas suffisamment important aux yeux de l'État, ou plus important encore, de la Commission européenne qui se focalise essentiellement sur l'indicateur de richesse (PIB) pour conditionner les subventions qu'elle redistribue à ses États membres. Soit dit en passant, ce fonctionnement va à l'encontre du Programme de développement durable de l'ONU qui insiste pourtant bel et bien sur l'importance de porter le social, l'économie et l'environnement sur un même pied d'égalité pour s'assurer justement de « ne laisser personne de côté ».

Par la suite, revoir ce système nécessiterait de **rééquilibrer la balance des inégalités en déployant une justice fiscale réparatrice et plus juste** entre les citoyen·ne·s elles·eux-mêmes et entre les citoyen·ne·s et les entreprises. Ce qui inclut notamment de : faire contribuer davantage les entreprises et les multinationales qui font d'énormes bénéfices ainsi que les actionnaires et les ultrariches, d'arrêter d'octroyer des taxes au rabais à certaines entreprises et multinationales en échange d'une main d'œuvre bon marché, de lutter activement contre l'évasion et la fraude fiscale ou encore, de conditionner les subventions données aux entreprises aux efforts réellement fournis sur le plan social et environnemental. De cette manière, nous pourrions enfin arrêter d'imposer à la population – qui peine de plus en plus à joindre les deux bouts – des plans d'austérité à chacune des crises que nous traversons et de faire reposer sur le dos des plus pauvres, les erreurs de gouvernance de l'État, l'avidité des plus riches et de manière générale, les dysfonctionnements du système capitaliste.

Une fois cet argent récupéré l'État – redevenu **État providence – le redistribuera le plus équitablement possible** en veillant à ce qu'il puisse d'une part, permettre à toutes et à tous de

¹²⁵ Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, « Durabilité et pauvreté », *op. cit.* p. 21

¹²⁶ *Ibid* p. 77

¹²⁷ DE KONINCK Thomas, *La responsabilité de protéger*, France, *op. cit.* 55

vivre dignement en : augmentant les bas salaires, reprenant la gestion des maisons de repos, augmentant le nombre de crèches, en construisant plus de logements sociaux, en valorisant le travail du care et les autres métiers essentiels à la vie, mais aussi en soutenant correctement les écoles et le secteur associatif ou encore en renforçant notre système de protection et de sécurité sociale, en luttant contre la privatisation des médias, des soins de santé, etc. Et d'autre part, en engageant des investissements qui répondent aux besoins futurs en termes de transition écologique comme : l'isolation des logements, la déprivatisation de l'énergie, la recherche de nouvelles solutions plus vertes dans tous les domaines, le déploiement d'énergie verte, la mise en place de transports en commun publics et verts partout, le tri et la revalorisation des déchets, la production en circuit court, l'économie sociale, etc.

Enfin, ce qu'il nous manque c'est un moteur qui nous encourage à nous détourner du repli sur soi et de la peur ; que les partis d'extrêmes ne cessent de disséminer partout dans le monde. **Ce moteur c'est l'espoir** ! L'espoir qu'un autre monde est possible, que nous pourrions encore y arriver. Pour avoir l'espoir ce que nous pouvons faire à notre échelle c'est commencer par imaginer un monde meilleur et nous plonger dedans en construisant de nouveaux récits et nous y projeter. Il paraît que nous sommes allé·e·s sur la lune parce qu'il y avait des histoires pour enfants qui, dans le passé, avaient raconté que c'était possible. Ces nouveaux récits nous pourrions commencer à les mettre en forme dans nos têtes et les raconter à nos enfants pour les transmettre aux générations futures.

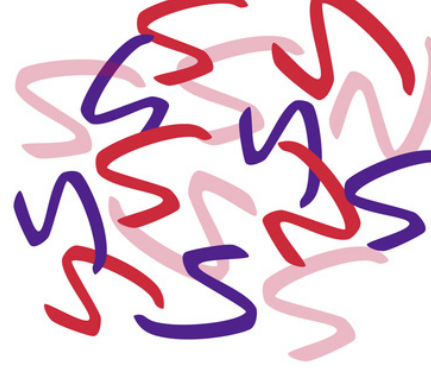
Dans ces nouveaux récits **la Nature** serait mise au centre et l'être humain serait persuadé que sa vie en dépend, tout simplement parce qu'il en fait partie. Au lieu de la détruire et de l'exploiter, il en prendrait le plus grand soin. La solidarité et le vivre ensemble deviendraient plus importants que l'individualisme et la compétition, tandis que l'accumulation des richesses ainsi que la surconsommation ne serait plus notre raison de vivre et le seul but à atteindre pour être heureux·e·x.

En vrai ce principe existe déjà en Amérique latine, il **s'appelle le « Buen Vivir » (« Bien Vivre » en français)** ; il est la valeur fondamentale de la philosophie du système communautaire des peuples autochtones. Pour la petite histoire, les peuples autochtones ont revendiqué ce concept auprès de l'ONU durant 30 ans pour défendre leur communauté et dénoncer le colonialisme dont ils sont victimes ; colonialisme qui détruit leurs terres et leurs vies. Grâce à leur acharnement et à la solidarité entre les peuples autochtones (des deux Amériques mais aussi de Norvège et d'Australie) pour se soutenir et lutter ensemble, ceux-ci ont réussi à ce que la « Déclaration des Droits des Peuples Autochtones » soit écrite et reconnue par l'ONU.¹²⁸

Le « Buen Vivir » « implique une nécessaire convivialité afin de vivre en harmonie avec tous, ce qui invite à partager plutôt qu'à rivaliser avec l'autre. « Le bien Vivre » repose sur les principes d'équité, de solidarité et de réciprocité. Il requiert de la discipline, du respect et de la tolérance. Il trouve son fondement dans une conception de l'être humain comme partie intégrante de la nature et de la biodiversité ; conception qui repose sur des traditions millénaires inscrites dans les communautés autochtones. »¹²⁹

¹²⁸ *Ibid*, pp. 139-162

¹²⁹ *Ibid*, p. 147



Qui sommes-nous ?

Soralia est un mouvement mutualiste féministe d'éducation permanente.

Un mouvement riche de plus de 100 ans d'existence, présent partout en Belgique francophone et mobilisant chaque année des milliers de personnes.

Au quotidien, nous militons et menons des actions pour favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes. Nous défendons des valeurs et des principes fondamentaux tel-le-s que le féminisme, l'égalité, la solidarité, le progressisme, l'inclusivité et la laïcité.

Pour contacter notre service études :

Fanny Colard - fanny.colard@solidaris.be - 02/515 06 26

Toutes nos publications sont téléchargeables dans leur entièreté sur notre site.

